

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2020
(Réunion en audioconférence par ZOOM)

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

SERVICE FINANCES

- 1- Rapport sur les orientations budgétaires – Présentation comptable par le cabinet Klopfer
- 2- Contrat de prêt
- 3- Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle Bois Lorient
- 4- Création d'un service à la TVA
- 5- Politique tarifaire 2021 : adoption des tarifs pour les prestations municipales
- 6- Convention financière relative au contrat de coopération conclu entre la Communauté Paris-Saclay et la commune pour la fourniture d'équipements de protection contre la Covid-19
- 7- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement du budget primitif 2021 jusqu'à l'adoption de celui-ci dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020
- 8- Attribution d'une avance sur subvention au Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2021
- 9- Mesure de soutien aux entreprises

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 10-Adhésion de la commune de Bièvres au SIGEIF
- 11-Adhésion de 3 communes au SIAB
- 12-Avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail verriérois au titre de l'année 2021
- 13-Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société JCDecaux France (Kiosque des Prés-Hauts)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 14-Créations et suppressions de postes
- 15-Régime indemnitaire des agents communaux – actualisation RIFSEEP

16-Adhésion au service commun hygiène et sécurité au travail de la Communauté Paris-Saclay – Médecine préventive

SERVICE URBANISME

17-Convention d'intervention foncière entre l'Etablissement public foncier d'Île-de-France, la Communauté Paris-Saclay et la commune de Verrières-le-Buisson

18-Autorisation du Maire à engager une action pénale relative à un délit d'urbanisme

SERVICE JEUNES

19-Convention de partenariat dans le cadre des animations du collège Jean Moulin

DÉCISIONS DU MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, Mme WALLE, M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DA GRAÇA SOARES à Mme CASAL DIT ESTEBAN

Mme FOUCAULT à Mme THEISEN

M. HULIN à M. CHASTAGNER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières-le-Buisson.

M. le Maire : Bonsoir à tous et bonsoir à ceux qui nous suivent en live sur le Facebook de la Mairie, sachant que la séance sera diffusée en différé dans les prochains jours.

- Désignation du Secrétaire de séance.

Madame Karine Casal Dit Esteban se porte candidate, elle est désignée à l'unanimité.

- Il est fait appel des conseillers municipaux par Madame Karine Casal Dit Esteban.

M. le Maire : Avant que le cabinet Klopfer ne prenne la parole pour le premier point à l'ordre du jour, je voudrais vous indiquer que dans le cadre de cette séance du conseil nous aurons à nous prononcer sur le rapport des orientations budgétaires, ce sera suivi par un débat mais j'insiste sur le fait que la présentation du cabinet Klopfer, comme l'année dernière, permet de faire intervenir un cabinet extérieur et indépendant pour présenter une analyse de la situation financière de la commune avant que nous ayons les échanges sur ces orientations budgétaires.

- Présentation de la situation financière de la commune par le cabinet Klopfer.

Cabinet Klopfer : Bonjour à tous, dans cette situation un peu particulière je dois vous avouer que c'est une première pour nous, nous allons vous faire une présentation en partageant l'écran avec vous et les personnes qui sont sur Facebook. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous avons déjà fait une présentation l'année précédente pour présenter la situation financière de la commune de Verrières-le-Buisson. Nous revenons cette année avec l'analyse mise à jour que nous allons examiner notamment avec des éléments importants concernant la crise du Covid.

Notre présentation aura deux principales parties : la première sera présentée par moi-même et la deuxième par mon collègue, nous sommes tous deux du cabinet Klopfer. Je vais vous présenter la méthodologie de l'analyse financière d'une commune et par la suite l'analyse rétrospective de la commune pour 2014-2020, je vous dirai comment ont évolué vos finances sur cette période, puis dans un second temps nous vous présenterons l'analyse prospective.

Dans un premier temps, décrivons le contexte macroéconomique du fait de la crise sanitaire que l'on vit actuellement et l'impact que cela peut avoir sur les ratios cibles et notamment les critères de solvabilité de votre commune et les leviers que vous aurez pour les prochaines années.

L'analyse financière d'une collectivité, que ce soit une commune, une intercommunalité, un département, une région, va reposer sur un concept qui est celui de l'épargne brute. Le budget public comprend deux sections : une section de fonctionnement dans laquelle vous avez les dépenses récurrentes de tous les jours de votre ville, vos dépenses de personnel, vos charges à caractère général, la coupe des arbres par exemple et ce genre de choses ; et vous avez vos recettes de fonctionnement qui sont en face et qui sont surtout les recettes de fiscalité.

Ce concept d'épargne brute vous permet tous les ans de réaliser des investissements quand vous avez du surplus, quand vous dégagéz des recettes supplémentaires par rapport aux dépenses. C'est cela qui va vous permettre d'abonder votre section d'investissement et donc soit d'investir plus, soit de vous désendetter puisque dans les recettes de la section d'investissement vous aurez de la dette. Donc plus vous avez de marge sur cette épargne brute, plus vous allez pouvoir investir ou vous désendetter ou tout simplement avoir des marges de manœuvre supplémentaires, si vous voulez par exemple avoir de nouveaux services ou ce genre de choses.

Ce qu'il est très important de savoir, c'est que cette épargne brute permet d'investir beaucoup plus que ce qu'elle représente, pourquoi ? Parce qu'on considère que

l'épargne brute dégagée vous permettra de gager des emprunts supplémentaires à hauteur de 10, c'est-à-dire un emprunt de 10 que vous allez rembourser tous les ans, voire même plus que 10 si vous avez des subventions pour faire ces investissements. Vous allez pouvoir investir 12 ou 13. C'est très important parce que plus vous allez dégager de l'épargne brute, plus vous pourrez investir dans les années à venir. Cela étant dit, comment on mesure cette épargne brute ? Bien évidemment, vous n'avez pas la même épargne brute dans une commune de 30 000 habitants et dans une commune de 500 habitants. Donc on utilise un ratio pour pouvoir comparer et dire si cette épargne brute est suffisante ou pas. Alors, on fait ce calcul avec les principaux indicateurs qu'on utilise, dont l'un qui s'appelle le taux d'épargne brute. On va rapporter l'épargne brute, donc l'autofinancement que vous allez dégager, par rapport à vos recettes de fonctionnement et cela nous permet de jauger la situation financière et les marges dont vous disposez sur la section de fonctionnement.

En prospective, sur les dernières années vous avez eu un seuil minimal de 10 %, un seuil limite de 10 % qu'il fallait respecter, c'était à peu près le thermomètre qu'il fallait, avoir une épargne brute de 10 %, c'était un seuil minimal. Le seuil maximum à ne pas dépasser était 7 %.

Après il y a un autre indicateur qu'on utilise en analyse financière qui va être la capacité de désendettement. On va de la même manière regarder votre dette et la comparer aux recettes que vous avez, c'est comme pour un ménage par exemple, vous voyez en fonction des revenus du ménage s'il gagne suffisamment pour rembourser ses emprunts. On fait la même chose sur l'analyse financière des collectivités, on compare votre épargne brute au niveau de dettes et cela nous donne un indicateur sur un nombre d'années. Cela nous dit en combien d'années vous pourriez rembourser l'ensemble de votre dette si l'ensemble de votre épargne brute était consacrée à ce remboursement. De fait c'est un ratio qui permet de comparer et de connaître votre situation financière. Mais attention, un ménage ce n'est pas une collectivité, une commune doit investir tous les ans et donc continuer à s'endetter, c'est quelque chose qui est normal, ce n'est pas comme un ménage qui s'endette pour un logement et qui derrière n'aura plus besoin de s'endetter.

Comment est-ce qu'on procède dans une analyse financière ? On prend le compte administratif de la commune, on regarde les états fiscaux envoyés par l'État, on regarde la dotation globale de fonctionnement et les différentes dotations, et on effectue quelques retraitements sur les comptes qui sont importants parce qu'il y a parfois des mouvements comptables d'une année sur l'autre, cela nous permet de vraiment traduire la surface financière de la commune au réel et ne pas avoir des éléments qui viennent perturber l'analyse financière et qui viendraient finalement fausser les résultats.

D'autre part, dans les documents que l'on a produits, on a comparé la commune de Verrières avec les autres communes de la communauté de communes de Paris-Saclay, je parle des communes qui évidemment ont les mêmes compétences, donc on peut faire une comparaison même si la situation financière de chacune est différente.

Quelle est votre situation financière ? En 2020 c'est un compte administratif qui est prévisionnel puisqu'on n'a pas encore le compte administratif définitif. C'est ce qu'on a approché au plus juste au moment de notre travail.

Au compte administratif 2020, vous aurez en dépenses totales 28,5 M€. Cela se scindera en deux parties : des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement vont représenter 19,1 M€, il y aura environ 0,3 M€, donc 300 000 € de remboursement des intérêts des emprunts ; et en face de cela vous aurez 21,8 M€ de recettes de fonctionnement, la différence de 2,5 M€ viendra constituer votre épargne brute qui va vous permettre à la fois de payer vos investissements mais aussi de trouver le remboursement de vos emprunts. Donc dans votre cas de figure vous allez avoir 2,5 M€ de recettes d'épargne brute ; 3,1 M€ d'autres recettes en investissement, notamment les subventions qui vous sont versées ; et vous avez souscrit 4,9 M€ d'emprunts pour financer vos investissements de cette année.

En termes de dépenses maintenant, vous allez avoir le remboursement de vos emprunts qui va coûter 1,7 M€ cette année, et vous allez avoir les dépenses à proprement parler d'investissements, ce sont les travaux faits sur votre commune, qui représenteront 7,5 M€.

La différence représente 1,4 M€, ce sera le fonds de roulement. Comme vous le savez, vous avez un peu augmenté votre fonds de roulement, ce qui va vous servir à l'avenir pour financer de nouveaux investissements.

L'épargne brute, on va la lire sur un ratio de taux d'épargne brute avec une limite normale entre 7 et 10 %, qui est confortable à partir de 12 %. En 2019, à titre de comparaison, nous avons des données fournies par l'État, on a toujours un décalage par rapport aux comptes qui ne sont pas encore publiés, qui ne sont pas définitifs pour le moment, donc on ne peut comparer que sur les comptes et les données 2019 transmis par l'État. Comme je vous le disais, en 2019 la situation de la commune de Verrières-le-Buisson par rapport aux autres communes de la CPS était très bonne et même très bonne au niveau national puisqu'on arrivait à un taux d'épargne brute de 18,2 %. Cela vous permet d'avoir une bonne marge de manœuvre sur le fonctionnement et d'être dans une situation financière très confortable ; pour la CPS c'était 13,6 % pour 2019. Cette année on aura un impact non négligeable sur votre budget dû à la crise sanitaire, d'après nos calculs on serait à environ 1 M€ d'épargne brute en moins à cause de cette crise sanitaire. Donc sur les coûts qui auront été identifiés, on a des recettes en moins, que ce soit pour la salle des fêtes, les crèches, le périscolaire, les services ont reçu moins de recettes puisqu'il y a eu les confinements, et on aura par contre des dépenses de fonctionnement supplémentaires comme le personnel qui a eu la prime Covid et aussi le dédoublement des classes qui ont coûté. Sur la période, on aura des dépenses proprement liées au Covid comme les masques, le gel, etc.

Tout cela fait qu'on a 450 000 € de recettes en moins cette année et qu'on va avoir en dépenses 600 000 € de dépenses supplémentaires. Donc on va avoir un impact sur le budget 2020 et un point d'atterrissage d'environ 1 M€, c'est ce que vous aura coûté la crise sanitaire au niveau de la commune.

Quand on regarde d'un point de vue rétrospectif sur plusieurs années, qu'est-ce qu'on peut voir ? On peut voir que sur l'ensemble de la période vous avez un taux d'épargne brute qui était largement supérieur à la zone de vigilance, on a un léger décrochage qui est dû à cette crise qui va vous coûter 1 M€ de plus que ce qui était prévu, mais vous allez avoir un taux d'épargne brute qui sur cette année sera toujours au-dessus du seuil de vigilance, on sera à environ 11,5 %, sachant que hors

dépenses du Covid on aurait dû être encore une fois dans une situation autour de 16 %.

La situation de recettes maintenant : dans votre structuration, vous avez la taxe foncière et la taxe d'habitation qui sont les deux principales ressources de la collectivité, cela représente environ 66 % des recettes courantes de fonctionnement, ce sont les impositions des ménages. En termes de recettes de fonctionnement, par rapport à la moyenne de la CPS, on voit que vous êtes à la moyenne, ni plus ni moins, vous touchez autant de recettes que la moyenne des communes par habitant puisque bien évidemment on compare cela à votre taille, c'est normal, on a plus de recettes mais aussi plus d'habitants à un niveau de recettes équivalent.

Sur l'année 2020, on va avoir une baisse des recettes mais une légère augmentation de la fiscalité des ménages qui sera due à une augmentation de la valeur des bases, je vous expliquerai cela plus tard ; et une légère augmentation de la fiscalité indirecte avec les droits de mutation, c'est une ressource que la commune perçoit, un pourcentage qu'elle perçoit sur les ventes immobilières.

Ensuite, il y a les produits des services qui s'élèvent à 0,8 M€ sur la période. Comme nous l'avons vu il y a - 0,4 du fait de la crise ; mais on a aussi une recette de l'année précédente parce que la commune a perçu une recette non récurrente de 300 000 €.

Les AC, ce sont les attributions de compensation, c'est quand vous transférez une compétence à la communauté, vous donnez les charges et elle derrière va vous les facturer, c'est le principe de l'AC. Aujourd'hui, vous êtes en situation positive, c'est-à-dire que vous avez transféré plus de recettes que de charges, mais l'année prochaine vous allez perdre un peu de produits d'attribution de compensation parce qu'il y a eu le transfert de l'eau pluviale. Vous avez transféré 200 000 € de charges, la communauté va vous enlever 200 000 € de recettes sur les attributions de compensation. Et enfin vous allez perdre 0,1 M€, donc 100 000 €, sur les recettes diverses et sur les dotations que vous verse l'État.

La structuration de vos recettes. Vous avez d'abord la fiscalité des ménages qui est la plus grosse part de vos recettes. Par rapport aux autres communes de la CPS, que s'est-il passé sur cette fiscalité ménages et comment est-ce que cela va évoluer dans l'avenir ? Les produits de fiscalité depuis 2014 ont évolué de 1,7 M€, ils évoluent sous plusieurs effets. Premièrement, tous les ans vous avez une majoration nationale qui est indexée sur l'inflation et qui pour vous représente 54 % de la dynamique de votre évolution. Sur ces 1,7 M€ d'augmentation il y a déjà 54 % qui chaque année évoluent.

Maintenant, sur le reste des évolutions, on va avoir une majoration, c'est-à-dire une augmentation des bases, c'est quand on a plus de logements, plus de biens construits sur la commune, plus cela augmente la valeur des bases, le socle sur lequel on va appliquer le taux d'imposition. Là c'est assez dynamique chez vous et cela représente environ 14 % d'évolution. Après, vous avez eu deux hausses de taux en 2016 et 2017 qui représentent 25 % de l'accroissement du produit ; et enfin il va y avoir des modulations faites sur les compensations d'exonération que l'État prévoit, cela représente environ 7 % de la dynamique. Donc, vous avez plutôt des bases peu dynamiques mais qui évoluent par cette majoration nationale annuelle. Cela veut dire que, attention, vos principales recettes évoluent, elles, par rapport à d'autres communes, c'est un point de sensibilité qu'il faut noter. Vous avez eu une augmentation de taux en 2017 et 2016, et ce que l'on peut voir, c'est qu'au niveau du taux de la taxe d'habitation vous avez un taux un peu supérieur à la moyenne ; et

concernant le taux de foncier bâti et de foncier non-bâti vous avez un taux inférieur à la moyenne de la strate.

La fiscalité indirecte : la principale ressource, ce sont les droits de mutations, ils sont perçus tous les ans sur les différentes ventes immobilières que vous avez sur le territoire. Cela vous bénéficie énormément depuis 2016, ces recettes augmentent de façon très importante, c'est une bonne chose et cela vous permet d'avoir des marges de manœuvre supplémentaires, attention encore une fois, c'est une recette qui dépend du secteur de l'immobilier, des ventes qui sont présentes sur le territoire. Pour l'année 2020, cela devrait encore augmenter puisqu'on constate que le territoire est resté assez actif à ce niveau-là.

Maintenant sur les dotations de l'État, c'est une de vos problématiques financières sur la période, qu'est-ce qu'on peut voir ? Les dotations de l'État sont calculées au niveau national d'après certains critères de richesses qui en fait vont vous dire si votre commune est considérée comme riche ou comme pauvre, et donc si l'État va vous aider en vous apportant des dotations. Vous, sur les principaux critères qui sont utilisés pour les dotations, vous êtes considérés comme riches, cela ne veut pas dire que tout le monde est riche sur la commune, cela ne veut pas dire que la commune est extrêmement riche mais, par rapport à d'autres communes, elle est considérée comme favorisée. L'un des indicateurs qui est de plus en plus utilisé est le revenu par habitant, en moyenne française on est à 15 000 € par an, vous êtes au double au niveau de Verrières-le-Buisson. D'autre part, il y a un autre indicateur qui est utilisé : c'est le potentiel financier, c'est un calcul un peu savant, on prend l'ensemble des recettes fiscales que vous avez touchées et on le compare à d'autres collectivités en mettant le même taux. Grossièrement, on regarde si vous avez des marges de manœuvre sur la fiscalité par rapport aux autres communes. Encore une fois au niveau de la CPS, qui est considérée comme une communauté assez riche, vous êtes bien au-dessus du niveau moyen de la strate, or c'est au niveau de la strate que sont calculées les dotations.

Enfin autre critère utilisé : c'est le coefficient d'intégration fiscale, c'est-à-dire la pression fiscale qui va être exercée dans les ménages puisque, pour ce qui est des communes, on va avoir les impôts ménages, et là cela joue dans l'autre sens, l'État regarde qui impose beaucoup et va aider ceux qui imposent beaucoup. Vous, vous avez plutôt un coefficient d'effort fiscal qui est en dessous de la strate, cela veut dire que vous avez peu utilisé le levier fiscal par rapport à la moyenne nationale des communes, donc nécessairement vous êtes considérés comme plus riches, votre population est considérée comme plus riche, on vous considère comme utilisant mieux le levier fiscal, et donc le résultat c'est que l'État vous verse moins de dotations.

D'autre part, il y a eu un élément très important sur le précédent mandat qui était la contribution des finances publiques de 2014 à 2017. Cette contribution était pour résorber le déficit public de l'État, il a diminué les dotations qui étaient versées, cela lui coûte moins d'argent, il a essayé de réduire son déficit en demandant un effort aux collectivités. Vous, cela vous a coûté cher puisque cela vous a coûté 1,2 M€ pendant la dernière période. Depuis 2017, c'est terminé mais on a toujours un écrêtement annuel, qu'est-ce que c'est que l'écrêtement annuel ? C'est enlever un morceau de la dotation aux communes qui sont considérées les plus riches pour le reverser dans d'autres dotations à des communes qui sont considérées comme les plus pauvres. Tous les ans cela vous coûte. En plus vous avez eu une petite diminution de la population qui vous a coûté un peu par rapport à 2019.

D'autre part, sur les dotations, élément important : le FPIC, c'est le fonds de péréquation intercommunale et communale, un de mes collègues l'appelle le fonds « Robin des bois », va prendre de l'argent à des communes considérées comme riches pour le verser à d'autres communes, c'est un système horizontal, c'est vraiment un transfert entre communes. Vous, votre critère de richesse est calculé en fonction de l'ensemble intercommunal, or l'ensemble intercommunal est considéré comme riche. De fait, votre commune subit un prélèvement et ce prélèvement va être reversé à d'autres communes, et vous, vous n'êtes pas éligibles au reversement sur cette année.

Les dépenses de fonctionnement : votre principale composante des dépenses de fonctionnement, c'est le personnel, et ensuite on a les charges à caractère général, c'est tout ce que l'on va acheter au quotidien, le matériel, les locaux, etc. 68 % du personnel, c'est un indicateur qu'il faut regarder avec prudence, cela dépend des modes de gestion qui sont utilisés sur la commune, cependant c'est aussi un indicateur qui nous donne un renseignement, à savoir que si l'on veut maîtriser les dépenses, le personnel peut être une source importante puisque c'est la part majoritaire de vos dépenses.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, toujours en comparaison avec la communauté, vous étiez en-dessous de la moyenne concernant les dépenses par habitant, c'est logique puisqu'on a vu que vous étiez au-dessus pour votre taux d'épargne brute, donc si l'on fait le ratio de ce que vous avez dégagé sur votre fonctionnement, on voit que vous êtes à un niveau moyen sur vos recettes, que vous êtes en-dessous sur les dépenses, donc vous êtes un peu au-dessus sur votre critère de richesse principale au niveau de votre section de fonctionnement.

En 2020, on devrait avoir une hausse des dépenses de fonctionnement d'environ 700 000 €, cela va être en partie à cause du personnel qui augmente de 420 000 €, dont 300 000 € qui sont attribués sur des heures supplémentaires pour le dédoublement des centres de loisirs ; et vous allez avoir aussi sur vos autres dépenses une augmentation des charges à caractère général, dont une bonne partie est issue de la crise sanitaire, l'achat de masques et d'autres matériaux.

Maintenant vos investissements : on s'est arrêté pour l'analyse financière au 30 novembre pour les investissements réalisés, on était autour de 6,8 M€ qui ont été dépensés par la ville, hors remboursement de la dette. Donc normalement, ce sont des investissements physiques sur le territoire. En projection, sur la fin d'année, sur tout le mois de décembre, on va continuer à avoir des paiements, on devrait arriver à 7,5 M€ sur l'année 2020. Sur la période de 2014 à 2019, on a financé environ 6 M€ d'investissements. Là on va être au-dessus de ce qui avait été fait sur la période 2014-2019, cela vaut le coup de regarder les investissements sur plusieurs années parce que sur une commune, on va avoir différents cycles d'investissements. Lorsque vous construisez un bâtiment, cela prend plusieurs années et vous allez avoir des dépenses qui vont évoluer en fonction de l'avancement des travaux et du phasage que l'on a dedans, il faut vraiment regarder sur une dynamique les principaux investissements qui ont été réalisés sur le territoire.

Au niveau des dépenses d'investissement, là encore vous êtes au niveau moyen, voire un peu plus, au niveau de la CPS, vous êtes à environ 486 € par habitant en 2019. Ce qui nous intéresse dans cette analyse financière, plutôt que le volume d'investissements réalisés cette année, c'est la façon de les financer. Une commune n'est pas censée ne plus avoir de dettes, ce n'est pas un indicateur que l'on va

regarder, on va regarder comment sont financés les investissements et si la commune est en capacité de financer le volume d'investissement qu'elle aura chaque année. Que voit-on sur votre commune ? On voit qu'en 2020 votre autofinancement, c'est-à-dire votre épargne brute, a servi à financer une partie de vos investissements ; vous avez eu un recours à l'emprunt de 3,2 M€, pourquoi ? Parce que vous avez fait 4,9 M€ d'emprunts et vous en avez remboursé 1,7 M€, vous avez donc fait 3,2 M€ d'emprunts et vous avez eu des recettes définitives comme des subventions qu'on vous a versées, par exemple le FCTVA versé pour les investissements dans le temps. Tout cela vous a permis de financer vos investissements et même plus que financer vos investissements, vous avez augmenté légèrement votre fonds de roulement pour les années à venir, pour par exemple financer d'autres investissements.

Que voit-on sur votre dette maintenant ? On voit une augmentation de 2019 à 2020 qui est due à l'emprunt que vous avez fait, vous avez mobilisé 4,9 M€ auxquels on va enlever les 1,7 M€ que vous avez remboursés, et donc vous avez une variation de 3,2 M€. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour juger du poids de la dette il faut le comparer avec quelque chose de comparable. Bien évidemment, pour un ménage, si on arrivait à 16 M€ de dettes, il faudrait avoir des revenus très importants, là on va regarder par rapport à l'épargne brute, par rapport à ce qui vous permet d'investir, on va voir si vous êtes en capacité ou non de gager vos emprunts et de les rembourser ; et plus on a une faible capacité de désendettement, c'est-à-dire au-dessous de sept ans, plus on a une situation financière qui va être bonne, plus on va pouvoir rembourser facilement la dette ou emprunter à nouveau pour financer nos investissements. On considère qu'à partir de 10 ans il faut faire attention et qu'à 10-12 ans on est dans une situation qui est considérée comme dégradée ; vous, jusqu'en 2019 vous aviez une très bonne situation, 3,1 ans, c'est une très bonne situation par rapport à des communes qui sont pour la plupart à 5 ans, dans l'ensemble des collectivités, on atteint une moyenne de 5 ans. Sur la CPS vous étiez à 4,7 ans. Cette année qu'est-ce qu'on voit ? On voit que votre capacité de désendettement augmente mais de façon tout à fait saine, vous êtes à 6,3 ans, votre perspective sur l'année 2020 est un ratio tout à fait correct par rapport à une zone de vigilance d'il y a 10 ans. Donc on a 16 M€ de dettes que l'on a mis en face de nos 7,2 M€ d'épargne brute, cela veut dire qu'il vous faudrait 6,3 ans et plus aucun investissement pour théoriquement rembourser cette dette qui va courir sur plusieurs années, puisque ce sont des investissements qui seront plus longs, avec des contrats qui seront sur plus que 6 ans.

Ce qu'il est important de souligner après cette analyse, c'est que vous aviez une épargne brute qui était légèrement inférieure que prévu du fait de la crise financière. Si l'on reprend cet indicateur, ces 16,1 M€, et qu'on les met en face non plus des 2,5 M€ d'épargne brute mais ce sont 2,5 plus le 1 M€ que vous auriez eu en supplément si vous n'aviez pas eu la crise sanitaire, vous seriez à un ratio encore meilleur de 4,6 années.

En conclusion sur cette rétrospective, vous avez des recettes qui ont baissé sur 2020 du fait de la crise sanitaire, vous avez des dépenses en augmentation mais notamment à cause de cette crise sanitaire, vous avez une épargne brute qui est en baisse par rapport à la période et qui va représenter 2,5 M€ en 2020, mais cela reste un taux d'épargne à un niveau qui est satisfaisant par rapport à ce que l'on voit sur la moyenne des communes et face au niveau de vos dépenses. Sur les investissements, vous avez financé 20 % de plus d'investissements que la moyenne

annuelle de 2014 à 2019, et le financement s'est fait en grande partie par des ressources définitives qui étaient de côté sur votre fonds de roulement. Sur l'évolution de votre endettement, vous êtes endettés sur l'année 2020 de 3,2 M€ mais si l'on regarde votre dette par rapport à vos capacités de remboursement, vous êtes à une durée satisfaisante de 6 ans, et vous auriez dû être à un niveau encore plus satisfaisant s'il n'y avait pas eu la crise sanitaire.

Je vais maintenant passer la parole à Christian pour la prospective.

Cabinet KLOPFER : Pour la suite, quelles sont les tendances financières et concrètement quelles sont les marges de la commune pour la première partie du mandat qui s'ouvre ? L'exercice qui a été mené porte sur la période 2021-2023, les trois années qui viennent, quelles sont les conditions d'un équilibre financier sur ces trois années ? Les hypothèses de cette prospective, je vais en détailler quelques-unes par la suite mais le cadre d'hypothèses qu'il faut retenir dans un scénario dit de base est qu'il est toujours possible d'amender ensuite, cela dépend du fonctionnement, une des variables clés de l'équilibre financier, j'y reviendrai.

Nous faisons l'hypothèse que les dépenses de fonctionnement augmenteront de 1,2 % par an, en 2021, 2022, 2023. Pourquoi 1,2 et non pas 0,9 par exemple ? Parce que 1,2 % c'est la norme. L'État a imposé aux collectivités depuis 2018 cette norme, il avait sanctionné les collectivités qui la dépassaient, en tout cas une certaine part qui n'atteignaient pas ce seuil, ce qui les exposait à des sanctions en dépassant 1,2. La communauté de Saclay et la ville de Massy par exemple étaient dans ce cas et elles ont passé un contrat, si elles dépassent les 1,2, ce sera une sanction financière. Cette loi est toujours en vigueur, sauf que dans le contexte actuel de la crise sanitaire, elle est sans doute moins présente, mais elle finira par revenir, 1,2 % donc sur les dépenses de fonctionnement.

Quels sont les effets de la crise sanitaire, c'est-à-dire le 1 M€ de perte d'épargne, entre des dépenses de fonctionnement en plus et des recettes de fonctionnement en moins ? Nous faisons l'hypothèse que ces effets ne sont pas récurrents, c'est-à-dire que pour 2020-2021 cela redeviendra à peu près normal. Ce que l'on constate depuis déjà un certain nombre d'années, c'est qu'à droit constant des finances locales, droit des finances locales qui est fixé par l'État et qui évolue régulièrement, et pas toujours dans le bon sens malheureusement, nous n'avons pas forcément de visibilité là-dessus. Il y a la suppression de la taxe d'habitation en 2021, cela a été en débat l'année dernière, est-ce qu'on met fin totalement à la taxe d'habitation ou est-ce qu'on en maintient un bout pour ceux qui peuvent la payer ? Il y a quand même 60 % des foyers à Verrières qui payaient et elle sera bien supprimée. La loi de finances le confirme pour tout le monde d'ici 2023, on va voir.

Dernier paramètre de ces projections : un montant d'investissements de 7,5 M€ par an. C'est peu ou prou la moyenne des années antérieures, pour avoir quelques références en tête, 7,5 M€ c'est le budget d'investissement moyen d'une commune de 25 000 habitants en France, c'est donc un volume d'investissements très important. Si vous êtes en mesure de soutenir 7,5 M€ d'investissements par an, vous êtes bien au-delà de la moyenne des communes françaises, avec l'hypothèse de 1,5 M€ de subventions, c'est à peu près ce que vous avez en moyenne, cela fait 6 M€ nets à financer par la ville une fois qu'elle a perçu des subventions. Voilà nos hypothèses.

Qu'avons-nous ? Une projection financière viable ou pas viable ? On va revenir aux indicateurs financiers que j'ai évoqués. Premièrement, l'épargne brute qui est à proportion des recettes de fonctionnement, combien représente-t-elle ? Dit autrement est-ce que les recettes de fonctionnement, une fois toutes les dépenses de fonctionnement payées, peuvent aller à l'investissement ? Si on dit 10 %, c'est un seuil prudent, cela va encore, et si on renforce encore un peu la barre, c'est-à-dire 11 %, vous allez voir le ratio de désendettement, à savoir combien d'années la commune pourrait prendre pour se désendetter. Si vous avez 100 M€ de dettes et 10 M€ d'épargne brute, vous mettriez 10 ans à vous désendetter avec toute votre épargne brute. Le plafond prudent dont on vous a parlé tout à l'heure, 10 ans, on va le déclasser à 8 ans, ces bornes sont les deux bornes d'un scénario dont on vient de parler et qui sont prudentes, pourquoi ? Pourquoi être spécialement prudent ? Parce que la période qui s'ouvre présente plus d'incertitudes encore que les précédentes, je vais m'en expliquer. Le contexte macroéconomique vous le connaissez, vous suivez tous l'actualité, c'est une vive récession en 2020, autour de moins 10 %, certains disent moins 9 %, le gouvernement dit moins 11, disons que c'est autour de moins 10 %, on n'avait jamais connu cela depuis la dernière guerre mondiale, le pire qu'on ait connu était autour de moins 2 ou moins 3 % et là on sera à moins 10 %. Il y a un rebond qui est attendu pour l'année prochaine et sans doute après encore en 2022, ceci dit d'après la prévision de l'INSEE, si aujourd'hui on revenait en 2022 au niveau d'activité de 2019 on n'aurait pas récupéré toute la perte parce que même s'il n'y avait pas eu la crise sanitaire en 2022 on aurait été à 4 ou 5 % au-dessus de 2019, on aurait eu de la croissance. Donc même si l'on retrouve un jour le niveau d'activité de 2019 au niveau national, il y aura une perte de croissance durable et qui dit perte de croissance durable dit perte de recettes publiques et surtout côté État. Les collectivités sont relativement protégées de la crise même si elles sont affectées, on l'a vu au niveau de la commune, mais l'État est très affecté, beaucoup plus que les collectivités par la crise avec un déficit budgétaire impressionnant cette année de moins 11 %. Cela veut dire qu'à lui tout seul, avec moins 11 % d'équilibre budgétaire, il absorbe toute la perte de croissance économique de cette année. La dette publique approchera 120 % du PIB en 2020, je rappelle que la France s'est engagée en signant le Traité de Maastricht à ne pas dépasser 100 %. Lorsqu'elle va dépasser 100 %, elle devra faire tous ses efforts pour revenir à 100 % à la fin de l'année prochaine.

Nous projetons dans cette salle un graphique qui vous présente la trajectoire de la dette publique française en comparaison de la richesse nationale du PIB, Produit Intérieur Brut, je m'y arrête un instant parce que la crise va nous amener autour de 120 % de dette, mais quand on parle de la dette publique française on somme la dette de toutes les administrations publiques, c'est-à-dire bien sûr l'État mais également les collectivités, la sécurité sociale et les hôpitaux, disons la sphère sociale. Les collectivités, elles, ne pèsent quasiment rien, c'est epsilon dans la dette publique française. Pour autant, le jour où il faudra faire des efforts pour redresser les finances nationales, nul doute que les collectivités seront mises à contribution même si elles ont peu participé à l'endettement global.

L'inflation est très faible, vous le savez comme moi, il y a peu de raison qu'elle remonte fortement dans les trimestres à venir, la Banque centrale européenne inonde l'Europe de liquidités parce que dès lors qu'elle ne le ferait plus, les États ne pourraient plus le faire, la banque inonde les États de liquidités en rachetant les obligations des États, techniquement cela revient à cela. Le jour où la Banque

centrale arrête de prêter aux États à taux nul ou négatif, ce sera un risque de « faillite » pour certains États et donc des problèmes pour l'Euro. C'est-à-dire que le problème qu'a connu la Grèce pourrait se poser pour l'Italie, l'Espagne, voire pour la France, c'est totalement inenvisageable et aujourd'hui la BCE n'a plus d'objectif d'inflation, n'a plus qu'un objectif, c'est de solvabiliser les États et pour cela il faut créer énormément de monnaie et cela ne peut que durer. En conséquence, les taux d'intérêt sont très bas aujourd'hui, une collectivité comme Verrières, si elle emprunte en fin d'année, si elle négocie un prêt en fin d'année, aura un taux de 0,45 % sur 15 ans voire moins. Il n'y a pas de raison que cela augmente fortement.

Quels sont les aléas ? Je pense qu'il faut être particulièrement prudents sur des ratios financiers cibles et ne pas s'aventurer aux limites possibles, ne pas en rester à une stratégie financière qui vise les limites des ratios cibles. Pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup d'aléas et quels sont ces aléas ? Très simplement vous êtes en relations financières étroites avec la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, la CPS, et en fait il y a des liens financiers entre cette CPS et la commune. Cette CPS vit de 50 % de la fiscalité économique, des impôts économiques locaux, autrement dit elle va être impactée par la crise, cela ne se voit pas en 2020 en raison de décalages techniques du paiement des impôts par les entreprises, mais cela se verra en 2021 et encore plus en 2022. La communauté d'agglomération va connaître des difficultés financières et une manière de s'ajuster sera de revoir ces fonds avec les communes potentiellement, peut-être que oui, peut-être que non, en tout cas c'est une des variables d'ajustement possibles. D'ailleurs, elle est en train de revoir ce qu'elle appelle son « pacte financier », son cadre de relations financières avec les communes.

Vous êtes subventionnés par la Région, par le Département, de temps en temps on sait que ces collectivités-là ont leurs difficultés réelles, la Région a lancé un énorme plan de relance et peut-être que les communes toucheront moins d'argent, ce qui fera que tout le monde sera en difficultés, tous ceux qui vous entourent rencontrent des difficultés et de fait vont limiter leurs concours d'une manière ou d'une autre ; et au-delà ou au-dessus de tout cela, nous sommes dans une phase de relance en 2021, 2022 et le but est clair. Que va-t-il se passer en 2023 ? En 2024 ? On va avoir des présidentielles en 2022 et il peut potentiellement se passer ce qu'il s'est déjà passé pendant la crise de 2008, il y a eu une crise financière en 2008, il y a eu un plan de relance nationale derrière. Avec l'association des collectivités on a dépensé, on les a incitées à dépenser et 3 ans plus tard l'État a dit : maintenant il faut redresser nos comptes et donc vous, les collectivités, je vais vous prendre de l'argent ; cela a été la contribution au redressement des finances publiques avec une baisse des dotations qui ont été présentées tout à l'heure. Ce processus a de fortes chances de se reproduire en 2022, 2023, selon les modalités il faudra voir mais c'est fatal, l'État se retournera vers les collectivités qui sont globalement en bonne santé pour leur dire : vous allez contribuer au redressement des finances publiques.

La loi de finances : le prochain budget de l'État qui est en discussion de manière d'ailleurs définitive demain à l'Assemblée Nationale, en quelques grandes lignes est marqué par un énorme déficit et il correspond à un plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans, ce sont des sommes absolument considérables, dont 40 milliards financés par l'Europe, on en a parlé l'été dernier. Ce projet de loi de finances a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, je vous rappelle le calendrier : 2018-2020 première phase, 80 % des Français devaient être exonérés de manière progressive par tiers et ne devaient plus payer de

taxe d'habitation en 2020 sous conditions de revenus bien entendu. Il se trouve qu'à Verrières les revenus sont assez élevés, il n'y a plus que 40% des foyers qui payent la taxe d'habitation. Ensuite, la tranche d'après a été en débat et le gouvernement a dit : on ira jusqu'au bout et donc on supprime la taxe d'habitation en 2020 pour les 20 % des foyers qui devaient la payer en 2021, 2022, 2023, donc 60 % des foyers qui payaient la taxe d'habitation la verront disparaître d'ici 2023. L'État va compenser aux collectivités la perte, cela lui coûte 7 M€. La loi de finances prévoit à nouveau une stabilité des dotations aux collectivités, les concours financiers de l'État aux collectivités, et qui dit stabilité des concours financiers de l'État dit pas de stabilité pour tout le monde ; après il y a des favorisés et des moins favorisés. L'habitude pour Verrières, c'est que vous soyez vus comme très favorisés et donc vos concours baissent pour permettre à d'autres d'avoir une enveloppe stable ou augmentée.

Une des mesures importantes du plan de relance, c'est ce qu'on appelle « les impôts de production », ce sont les impôts payés par les entreprises de manière indépendante de leur rentabilité. La France est un pays où les impôts sont, semble-t-il, particulièrement élevés, l'État les diminue de plus de 10 milliards par an et plutôt que d'aller diminuer ses impôts à lui, il est allé diminuer les impôts des collectivités, mais il compense aux collectivités, en l'occurrence la CPS puisque c'est elle qui touche les impôts économiques, les Régions aussi, il leur compense les pertes que leur cause cet allègement. Vous n'allez pas conserver ou à l'extrême marge une toute petite partie de la taxe foncière, passons là-dessus.

Et concernant les hypothèses faites sur les recettes de fonctionnement, on ira à l'essentiel, un petit focus quand même sur la taxe d'habitation : dans les comptes 2020 de Verrières vous avez la taxe d'habitation à plein puisqu'on a dit que 80 % des Français ne la payaient plus et que 40 % la payaient encore, mais en fait vous avez toute la taxe d'habitation puisque l'État paye à la place de ceux qui ne la payent plus. Donc aujourd'hui, vous avez une taxe d'habitation comme si la réforme n'était pas en vigueur. À partir de 2021, c'est là que tout va changer, à Verrières la taxe d'habitation c'est 11 M€, il y en a 7,5 qui reviennent à la ville et le solde qui revient essentiellement à la CPS, à la communauté d'agglomération. Essentiellement, ce sont les résidences principales, et un petit peu de résidences secondaires pour 200 000 €. Je l'ai déjà dit mais par contre je n'ai pas dit la fin : la taxe d'habitation ne va pas totalement disparaître, la taxe d'habitation sur la taxe secondaire va subsister, ce sera tout petit, 200 000 € à l'échelle du budget ce n'est pas énorme, et la commune aura toujours un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires. Financièrement, sans vous abrutir de chiffres, comment allez-vous être compensés de cette perte de taxe d'habitation sur la résidence principale ? En valeur 2020 la commune touche 7,4 M€ de taxe d'habitation, 7,4 sur les résidences, plus 0,2 sur les résidences secondaires. L'an prochain, on enlève la taxe d'habitation sur les résidences principales, c'est l'État qui va gérer le petit reste pendant deux ans encore et en prélève sur la commune depuis déjà longtemps, le Département votait un taux de taxe foncière, ce taux va être d'un coup et d'un seul transféré à la commune. Cela représente combien ? 5 M€. Vous avez 7,4 M€ plus 0,2 M€, cette année, où à partir de l'an prochain vous avez les 5 M€ de taxe foncière du Département plus vos 0,2 M€ de taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui demeurent, donc il manque 2,4 M€. Si l'on s'arrête là, une perte de 2,4 M€ ce n'est pas admissible, mais la loi ne s'arrête pas là, elle va plus loin encore et là ça va être un peu technique : il vous manque 2,4 M€ pour arriver à neutraliser complètement la perte de la taxe d'habitation, eh bien pour que vous retrouviez ces 2,4 M€, il faut

multiplier par 1,2, il faut un coefficient de 1,2 de la taxe foncière. À partir de l'an prochain, il n'y aura plus de taxe d'habitation, par contre vous aurez beaucoup de taxe foncière, d'abord la taxe foncière que vous avez aujourd'hui, 7,6 M€, et ce que vous allez récupérer du Département, à savoir 5 M€ sur le territoire de Verrières. À partir de l'an prochain, l'État multipliera tous les ans la taxe foncière payée par les propriétaires de Verrières par un coefficient de 1,2. Ce coefficient de 1,2 aboutira à ce que votre perte soit totalement neutralisée et ce coefficient de 1,2 sera gravé dans le marbre jusqu'à la fin des temps sauf si la loi change. Ce qui veut dire que lorsque les propriétaires à Verrières paieront 100, la commune touchera 120, quand ils paieront 200, la commune touchera 240, il y aura une multiplication permanente par 1,2.

Alors d'où vient l'argent si l'on multiplie par 1,2 la taxe foncière payée ici ? Il y a bien quelqu'un qui apporte de l'argent ? En fait, il y a des communes en situation inverse : si vous allez à Massy, ils vont récupérer beaucoup plus de taxe foncière qu'ils ne perdent en taxe d'habitation sur les résidences principales parce que Massy a énormément d'entreprises qui payent beaucoup de taxe foncière, et donc à la sortie ils vont être gagnants, on va leur appliquer un coefficient de 0,8. Quand leurs contribuables payeront 100, Massy touchera 80 et l'argent qui reste ira à Verrières, ce sera évidemment mutualisé au niveau national.

Donc ce qu'il faut retenir, c'est que c'est une réforme qui va être neutre, pour une fois l'État fait quelque chose qui ne coûte pas aux collectivités mais comme souvent avec ce style de réforme, ce n'est pas l'instantané qui importe, c'est la suite et un jour l'État va dire : ce n'est plus 1,2 mais c'est 1,1, et plus tard ce sera 1, etc. Voilà la crainte qu'on peut avoir, c'est que la compensation parfaite à l'origine ne le soit plus dans la durée.

À partir de 2021, vous allez voter un taux de taxe foncière bien plus élevé, ce n'est pas que la pression fiscale aura augmenté, c'est en raison de la structure des recettes de la commune, on l'a vu en rétrospective il y a un instant, à partir de 2021 les recettes courantes de la commune seront à 63 % de la taxe foncière ; les droits de mutation seront en moyenne de 6 %, cela veut dire que plus des deux tiers des recettes de la commune seront de la fiscalité immobilière, soit sur les stocks taxe foncière, soit sur les flux des droits de mutation à partir de l'an prochain.

J'ai oublié tout à l'heure : stabilité des dotations de l'État en loi de finances, de ce point de vue-là, la période après 2017 a rompu avec la période d'avant 2017, au niveau national les dotations sont stables. Et comme je vous l'ai dit, vous êtes des gens considérés dans une commune riche, comme favorisée, et donc chaque année on vous « écrête », c'est le terme consacré. Votre dotation globale de fonctionnement va alimenter des communes moins favorisées et cet écrêtement à droit constant sera une perte d'environ 240 000 € d'ici 2023. Alors il n'y a aucune chance avant très, très longtemps que les dotations se mettent à remonter.

Je vais passer rapidement sur les projections de recettes. Les dotations de l'État vont baisser, je viens d'en parler, sur vos recettes globales on peut considérer que vos recettes entre 2020 et 2023 augmenteront de 1,2 % par an en moyenne. L'année 2020 est à un point bas, l'année 2020 est affectée par la crise, vous avez un taux de recettes anormalement bas. Si l'on retraitait 2020 hors effet de la crise, la vraie tendance de l'évolution des recettes serait de 0,4 % par an, c'est le lot de beaucoup de communes, principalement les communes les plus favorisées en France, cela n'a rien de surprenant.

Voilà le focus que je voulais faire sur les recettes. En dépenses de fonctionnement, l'hypothèse retenue est un taux de 1,2 % par an, à une exception près qui n'est pas négligeable : la commune engage un plan de résorption des emplois vacants dans ses services, ce plan de résorption mené à bien représentera environ 900 000 € de dépenses de fonctionnement supplémentaires, de dépenses de personnel supplémentaires. En faisant l'hypothèse que ce plan de résorption sera assuré en intégralité dès 2021, les dépenses de personnel qui, hors effet virus, devaient tourner autour de 12,6 M€ en 2020 passeraient à 13,5 M€ en 2021.

Les investissements, j'en ai déjà parlé. Hypothèses : 7,5 M€ hors remboursement de la dette, ce sont les investissements stricts habituels du mot. 7,5 M€ par an, et une hypothèse de 20 % de subventions, ce qui fait un investissement de 6 M€.

Dans une projection, on prend toutes les hypothèses et à la fin, si ça ne passe pas, si les dépenses ne sont pas égales aux recettes, on suppose que vous allez emprunter pour combler la différence. On a vu que le fonctionnement est bien équilibré comme il faut, après il peut manquer de l'argent en investissement, et dans ce cas on prend un emprunt pour boucler, et on prend en compte aussi le service de cet emprunt, et on doit rembourser donc ensuite le capital et les frais financiers. Donc la dette n'est pas ignorée évidemment dans notre projection, à la fois la dette existante, celle qui est contractée déjà, et puis la dette nouvelle. En prenant l'hypothèse que cette dette nouvelle est contractée sur une durée de quinze ans, c'est la durée classique d'emprunt des collectivités, et un taux d'intérêt moyen de 0,50 % en 2021 et qui augmenterait un peu ensuite, là il n'y a pas trop d'aléas, qu'est-ce que ça donne comme résultat ?

Vous avez d'abord l'année 2019 pour rappel, l'année 2020 pour rappel aussi même si elle est plus estimative, et puis les années de projection 2021 – 2022 – 2023 : l'épargne brute était à 4,7 M€ en 2019, vous auriez dû être à 2,5 M€ en 2020, et ensuite ça tourne autour de 2,5 M€ à nouveau. Alors une de mes hypothèses était que les effets de la crise sanitaire se dissipent l'an prochain, mais l'épargne brute ne remonte pas en 2021, pourquoi ? Pour deux raisons principales : parce qu'il y a ce plan de résorption des vacances de personnes qui est mis en œuvre, pour 800 à 900 000 € de dépenses supplémentaires, et puis nous faisons l'hypothèse d'une recette sensible de la commune sur les droits de mutation. C'est ce que touche la commune sur les transactions immobilières, qui font partie de ce qu'on appelle communément les frais de notaire. Vous avez atteint des niveaux très élevés cette année, autour de 1,5 M€, c'est plutôt inhabituel, nous faisons l'hypothèse que vous reviendrez à la moyenne sur une longue période de 1,2 ou 1,3 M€. Donc vous seriez plus bas en 2021 qu'en 2020 sur les droits de mutation si notre hypothèse se vérifiait.

Donc une épargne brute à 2,5 M€ par an, et l'un des ratios cibles entre 11 et 12 %. Cela reste tout à fait présentable, on avait mis la barre à 11, ça reste acceptable ; si à la sortie vous êtes à 10, vous n'aurez pas de problèmes, mais encore une fois il vaut mieux viser un peu de marge pour être en capacité d'absorber des aléas. Si la crise devait durer encore deux ou trois ans, vous avez un point, un point et demie de capacité à supporter des problèmes en fonctionnement.

Je poursuis sur les résultats de ce scénario : 7,5 M€ par an d'investissements, en face vous avez l'emprunt avec un calendrier un peu particulier, 4 M€ en 2021, 2 M€ d'emprunts en 2022, 2 M€ en 2023, avec ça vous financez largement votre section d'investissement de 7,5 M€.

En termes d'encours de dette, vous montez à 18 et vous vous stabilisez à 18, si chaque année vous remboursez environ 2 M€ d'emprunts, vous voyez que la dette est stable.

Dernier indicateur : le ratio de désendettement : vous retrouvez les 3,1 ans sur le graphique de 2019, les 6,3 ans estimés de 2020, si le scénario présenté là se confirme, vous seriez autour de 7 ans, ce qui est là encore tout à fait présentable, on a mis la barre prudemment à 8 ans dans notre document, alors bien sûr le ratio se tend un peu, 7 ans c'est moins bien que 3 ans, mais ça reste très confortable.

Enfin un point de vigilance : l'évolution des dépenses de fonctionnement. A partir du scénario de base qu'on vient de voir, on peut faire une multitude d'analyses de sensibilité. Qu'est-ce qui se passerait si vous investissiez 15 M€ par an au lieu de 7,5 ? On peut imaginer le résultat. Le point important, ce sont les dépenses de fonctionnement, on a supposé 1,2 % d'évolution par an, à plus de 1,6 % par an, vous franchissez le ratio de 8 ans, la barre des 8 ans d'ici 2023. Là ça devient limite par rapport aux bornes prudentes qu'on a vues. A plus de 3,5 % par an sur les dépenses de fonctionnement, en 2023 votre ratio de désendettement dépasse 15 ans, là il n'y a plus aucune banque qui vous prête.

Le point de vigilance, donc, est sur les dépenses de fonctionnement et ce 1,2 % par an, il faut vraiment le voir comme un plafond.

M. le Maire : Merci beaucoup pour ces éléments qui seront mis en ligne sur le site de la ville, où vous retrouverez l'ensemble de la présentation du cabinet Klopfer, comme d'ailleurs la présentation de l'an dernier est également en ligne sur le site de la ville.

Après cette présentation un peu distanciée dans l'ensemble du contexte, je vais demander à Gérard Dossmann de présenter les principaux agrégats autour de cette perspective des orientations budgétaires.

SERVICES FINANCES

1- Rapport sur les orientations budgétaires

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Merci beaucoup pour cette présentation chiffrée et tout à fait précise de ces orientations budgétaires. Un point un peu plus politique, évidemment en tenant compte de l'ensemble des incertitudes qui ont été rappelées, nous avons vu l'année dernière qu'il faut être prêts à des situations qui sont parfois tout à fait inattendues et malheureusement avec des aléas très forts.

Il est sûr que dans cette période tout à fait incertaine, le rôle de la ville est d'affirmer un certain nombre de priorités fortes qui sont des leviers d'actions municipales identifiables par les Verriérois et par les partenaires de la ville.

Le budget 2021 que nous vous présenterons en février mais qui s'appuiera sur les orientations évoquées aujourd'hui sera un budget de relance et de résilience comme cela a été dit. Un budget pour poursuivre la modernisation de la ville, pour la faire tendre vers une Smart City, une ville intelligente dans le respect des transitions

écologiques et environnementales qui sont aujourd'hui un des fils conducteurs majeurs de notre politique.

Nous poursuivrons par ailleurs toujours l'ambition que Verrières reste une ville unie, dynamique, à taille humaine, qui facilite la vie de ses habitants. En revendiquant ces aspirations et au regard de la présentation budgétaire et comptable qui a été faite, il est nécessaire de préciser que l'enjeu budgétaire central des années à venir, vous l'avez compris, sera de compenser la baisse programmée des ressources et l'augmentation structurelle, même si elle sera toujours maintenue, des frais fixes par des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement et des recherches de recettes supplémentaires principalement de subventions pour garantir un programme d'investissements ambitieux et valorisant notamment le patrimoine immobilier de la ville.

Le budget 2021 présentera donc la traduction chiffrée des projets qui s'opèrera en deux temps : d'abord le budget prévisionnel en février et bien sûr le budget supplémentaire en milieu d'année qui nous autorisera de nouvelles opérations avec l'affectation des résultats de l'année 2020. L'exercice de l'année écoulée était tout à fait atypique puisque nous avons voté un budget qui était déjà pour l'essentiel réalisé, nous revenons ici dans la règle habituelle de l'exercice de finances publiques.

Les orientations budgétaires que nous avons arrêtées et qui vont faire l'objet d'un débat aujourd'hui s'articulent au-delà de la garantie d'un fonctionnement maintenu à un niveau satisfaisant autour de trois axes structurants : modernisation de l'action publique, accompagnement de la jeunesse et du dynamisme des Verriérois, préservation de la qualité de vie.

Tout d'abord la modernisation de l'action publique ; il s'agit pour nous d'accompagner les commerçants et les artisans, de développer les programmes de ville intelligente, et de nous inscrire dans ces transitions énergétiques et environnementales si importantes.

Accompagner les commerçants et les artisans, nous l'avons déjà fait cette année pour combattre les conséquences économiques de la pandémie et il est tout à fait clair que ce mouvement est un mouvement irréversible. Nous entendons être aux côtés des artisans et des commerçants, nous l'avons montré en accompagnant l'exonération de loyers pour les locaux appartenant à la ville et en nous faisant les promoteurs de l'aide aux loyers mise en place par la CPS ; nous avons aussi abandonné des droits d'occupation du domaine public, nous avons mené l'opération chèques cadeaux, nous avons signé cette semaine la première charte avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne de soutien au commerce local ; et en lien étroit avec à la CPS, nous avons contribué à ce que Verrières prenne toute sa place dans la plateforme digitale ou « place de marché virtuel », ou encore dans l'utilisation des vélos cargos qui circulent désormais dans les rues de Verrières.

La ville devra, l'an prochain peut-être, probablement reconduire en fonction de la situation économique des opérations comparables. Dans tous les cas, la ville favorisera et soutiendra l'émergence d'animations locales et de promotion des commerces de proximité pour inciter les Verriérois à acheter et consommer local à chaque fois qu'ils le pourront. Nous inscrirons ces actions dans le cadre de notre partenariat avec la CPS, avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, avec la Chambre de commerce et d'industrie, et bien sûr avec les deux associations de commerçants.

Ce premier point est tout à fait en phase avec le second : la ville intelligente, Smart City, c'est beaucoup plus qu'un slogan ou qu'un mot creux que certains ont tendance à employer. Nous avons engagé en 2020 diverses expériences comme le wifi public dans l'hôtel de ville et dans toutes les salles de réunions, dont la salle du conseil, nous avons mis en place un nouveau standard téléphonique, la numérisation des actes de l'état-civil, et la mise en place de la fibre et de la téléphonie IP en lieu et place de l'analogique qui doit disparaître en 2025.

En 2021, la ville poursuivra la modernisation du service public avec la mise en œuvre de l'Espace Citoyen qui a été présenté le 15 décembre à l'ensemble des élus composant le conseil municipal et dont l'objectif principal est de simplifier la vie des Verriérois et de simplifier leurs relations avec les services de la mairie pour faciliter l'accès au service public par le biais du numérique. Ainsi les familles pourront davantage encore effectuer leurs démarches en ligne et les usagers pourront faire des signalements de dégradations ou de pannes aux services techniques et avoir un suivi des demandes. La ville proposera aux usagers de prendre directement leurs rendez-vous en ligne et chaque service accueillant habituellement du public sera ainsi concerné par ce nouveau canal accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette option assure à l'usager plus de souplesse puisqu'elle lui permet de fixer ces rendez-vous avec les services en dehors des horaires et jours d'ouverture.

Concernant les bâtiments, les modalités d'accès pour les clubs, associations, personnels des écoles, ont vocation à être totalement repensées avec un système d'ouverture numérique par smartphone et vidéo avec programmation en fonction de l'usage, ceci va être mis en place dans plusieurs équipements dès l'année 2021.

La dématérialisation du conseil municipal et des documents que nous avons votée, chers collègues, et les malettes numériques dans les écoles qui sont en train d'être préparées pour pouvoir être distribuées, les ateliers numériques organisés par le CCAS, la télégestion pour les personnes qui bénéficient de l'aide à domicile, le projet de bornes digitales accessibles depuis l'extérieur de la mairie pour accéder aux documents administratifs publics tels que les arrêtés que je suis amené à prendre ou les permis de construire sont autant d'exemples non exhaustifs de notre plan d'action. Il s'agit d'une stratégie générale sur plusieurs années qui sera formalisée dans les prochains mois.

Troisième axe : les transitions écologiques et environnementales. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Climat - Air - Énergie Territorial, le PCAET, dans lequel la ville s'est intégrée l'an dernier. Au cours du premier semestre 2021, une concertation citoyenne visant à la rédaction d'une charte communale sera lancée, une consultation est actuellement en cours pour se faire accompagner par un cabinet spécialisé avec l'objectif de permettre, quelles que soit les conséquences de la situation sanitaire, de satisfaire le plus grand nombre de nos concitoyens associés à cette démarche. Parmi les enjeux de protection de l'environnement, nous mettrons aussi l'accent sur les bâtiments communaux, l'espace public et les déchets.

Pour ce qui est des bâtiments communaux, une bonne partie des investissements pour l'année 2021 sera concentrée sur l'école Bois-Loriot. Au-delà des travaux de réfection classiques, l'installation de panneaux photovoltaïques et l'isolation du bâtiment participeront également à la préservation des ressources et à la diminution des émissions. L'école Bois-Loriot ne doit être qu'un début et d'autres installations similaires suivront dans le cadre d'un programme de déploiement sur les différentes écoles sur plusieurs années.

Le gymnase de la Vallée à la Dame, quant à lui, fera l'objet d'une étude afin de mieux maîtriser les travaux à engager, leur faisabilité technique et financière pour les intégrer dans cette démarche évidemment centrée sur l'énergie.

Globalement, l'intégralité des travaux de rénovation, notamment d'isolation et d'installation de panneaux photovoltaïques, fera l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du plan de relance. Par ailleurs, la réduction de l'empreinte énergétique de la ville sera mise en œuvre par tout outil ou par tout levier disponible dans le même état d'esprit que le dispositif Zéro Wattleure existant qui nous permet de renforcer le suivi des consommations.

Pour ce qui est de l'espace public, l'année 2021 sera marquée par la réalisation d'une, voire deux phases de pistes cyclables dans le cadre du développement des mobilités douces. Une concertation adaptée au contexte actuel sera lancée avec un questionnaire à venir sur la pratique du vélo dans le prochain mensuel.

Après les tests effectués à la sortie du premier confinement, il s'agit désormais de pérenniser la démarche ; des emplacements pour garer les vélos et des aménagements seront également réalisés pour une pratique plus agréable et plus sécurisée selon les crédits disponibles, la Coulée Verte devrait également faire l'objet de travaux, si ce n'est cette année en tout cas il faudra les envisager.

Concernant les véhicules électriques, il sera proposé que la compétence dite IRVE, Infrastructure de recharge des véhicules électriques, soit transférée au SIGEIF là encore pour répondre au mieux et avec souplesse aux besoins des Verriérois. L'objectif de préserver, voire de renouveler la perméabilisation des sols conduira à la création ou à la réfection de places de stationnement et de chaussées avec des revêtements drainants en vue de la réduction des zones d'enrobés, là aussi nous l'avons déjà expérimenté.

Concernant l'éclairage public, la ville veillera aussi aux économies d'énergie en poursuivant le remplacement et la modernisation du matériel avec des éclairages LED moins énergivores tout en étant très beaux.

Les nouvelles installations seront également systématiquement étudiées pour favoriser les horloges programmables dans l'optique d'une gestion dynamique portée aussi à travers la politique de ville intelligente que la ville entend développer. Ainsi, nous allons développer une réfection de l'éclairage de la Sente des Dauphines en tenant compte de cet horodatage de l'éclairage. La ville poursuivra pareillement ses efforts de gestion différenciée de ses espaces verts et arborés dans le cadre de la politique zéro-phyto.

Pour ce qui est des déchets, après la démarche engagée avec la CPS pour valoriser le compostage, la ville poursuivra la sensibilisation des Verriérois au zéro-déchet. Une attention particulière sera apportée sur la propreté de la ville en investissant dans du mobilier urbain plus adapté et la participation à des opérations nationales.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets dans les restaurants scolaires sera aussi un enjeu fort, aussi bien environnemental que pédagogique. La mise en place de matériel et aménagements spécifiques sera ainsi réalisée pour faciliter l'exercice.

Il nous faut aussi accompagner, et c'est le deuxième axe après la modernisation de l'action publique, la jeunesse et le dynamisme des Verriérois. Pour cela nous

insisterons sur l'éducation et les activités pour les jeunes ainsi que l'animation de la cité.

Pour ce qui est de l'éducation et de la jeunesse, l'ambition de la ville s'inscrit avec une insistance particulière autour des thèmes d'éducation au civisme, à l'environnement, à l'alimentation, aux sports, à la culture et à la sécurité. Nous voulons également offrir aux structures accueillant nos enfants un environnement moderne et durable de fonctionnement au travers tant du mobilier que de l'immobilier et des équipements numériques, cela a déjà été évoqué.

Au titre des projets prioritaires, on peut citer le conseil municipal des enfants qui sera installé dans les prochaines semaines et dont le scrutin s'est déroulé ces jours-ci ; des manifestations autour du 80^{ème} anniversaire de l'exécution d'Honoré d'Estienne d'Orves ; l'accès à la piscine qui sera élargie ; ou encore des engagements en faveur des apprentissages liés aux vélos.

Compte tenu de la crise sanitaire, la ville portera en 2021 une attention toute particulière et soutenue en direction des jeunes adultes avec ses partenaires particulièrement implantés dans la CPS en accompagnant autant que possible les jeunes faisant leur entrée sur le marché du travail et confrontés à une conjoncture économique que l'on sait défavorable.

Côté loisirs et lien social, dans un contexte qui déstabilise singulièrement les animations et rendez-vous qui lui sont consacrés, la ville veut proposer des animations diversifiées dès que cela sera possible. Le temps est aussi à la réflexion pour faire des jeunes des acteurs à part entière de nos institutions et de notre territoire. Nous lancerons en 2021, dès le premier semestre, les Assises de la Jeunesse qui s'écouleront sur l'année.

Au regard du succès de l'opération de « Verrières été grandeur nature » lancée à l'été 2020, cette dernière sera reconduite l'été prochain, l'objectif étant d'attirer encore davantage de public en proposant des animations variées, originales, à destination de tous, de tous les âges, de tous les Verriérois.

En matière d'investissements, cela a été dit, la ville poursuivra les travaux de rénovation de l'école Bois-Loriot, cette école sera notre premier bâtiment public doté de panneaux photovoltaïques, selon les crédits disponibles au BP et BS, les travaux d'isolation extérieure seront entrepris sur d'autres sites, d'autres bâtiments, tout comme des opérations de gros entretien tels que la reprise de peintures, le cloisonnement et des aménagements divers dans l'école Honoré d'Estienne d'Orves, ou encore le ravalement de la façade de l'école des Gros Chênes. Un travail sur l'usage et l'équipement des cours d'écoles a été engagé avec les directrices, une fois ce travail terminé les travaux pourront être réalisés.

Concernant les axes d'amélioration, une réflexion spécifique sera menée sur la politique tarifaire des différents services liée à l'enfance et à la jeunesse au-delà du vote que nous aurons à faire tout à l'heure.

Pour ce qui est de l'animation de la cité, nous entendons soutenir le tissu associatif, sportif, et développer une politique culturelle et d'animation toujours volontariste. Soutenir le tissu associatif d'abord : pendant cette période incertaine la ville réaffirme son soutien et son partenariat étroit avec le secteur associatif de la commune. Plus que jamais la mobilisation et la motivation des bénévoles éprouvés, comme tout un chacun, par les deux vagues de la pandémie doivent être entretenues, compte tenu du rôle essentiel que jouent les associations, quel que soit leur domaine, dans le

maintien du lien social. La ville prévoit ainsi le maintien sur le principe d'une enveloppe de subventions importante et constante pour les associations verriéroises. Le montant des subventions sera bien sûr affiné en temps utile pour tenir compte des conséquences de 2020, les crédits non consommés en totalité notamment, et les besoins structurels et nouveaux, l'objectif étant que les crédits alloués soient visibles, lisibles, et bien sûr employés au mieux des intérêts de tous les Verriérois.

Pour ce qui est du sport, celui-ci évidemment contribue très largement à animer la ville avec une offre si importante et couvrant un tellement grand nombre de disciplines. Un travail sur les objectifs et les moyens doit être et sera engagé en 2021 avec les associations sportives, afin de mieux appréhender leurs besoins et leurs attentes et de répondre à celles de nos concitoyens. Nous voulons renforcer le sport accessible à tous et plusieurs parcs de la ville bénéficieront d'installations d'agrès, là encore cette démarche fera l'objet d'un déploiement sur plusieurs années. Une étude sera engagée, je l'ai dit, sur le gymnase de la Vallée à la Dame, la rénovation de la piste d'athlétisme est également prévue comme la sécurisation du bicross qui nous occupe toujours régulièrement. Et, sans que cela ait des conséquences budgétaires importantes pour l'année prochaine, je vous rappelle que nous avons engagé la ville dans l'opération JO 2024, merci Ian !

La politique culturelle va être également un enjeu important dans ces orientations budgétaires. Dans la continuité de ce qui aurait dû être fait en 2020, la ville reprendra en 2021 le rythme des animations, spectacles, soirées cinéma et expositions. Nous avons toujours pour ambition de proposer tout au long de l'année des actions de qualité pour tous les publics. Nous avons eu l'occasion d'en parler, nous attendons toujours à l'heure actuelle un retour sur nos demandes de subventions concernant le centre André Malraux mais il est permis d'espérer qu'enfin le chantier pourra démarrer.

Afin de faire vivre en attendant l'ancien conservatoire, en attendant le commencement des travaux retardés par l'attente des réponses aux demandes de subventions, vous avez approuvé chers collègues le projet de Ruche Ephémère qui a été lancé à travers un appel à manifestations d'intérêt et j'ai le plaisir de vous informer qu'à ce jour 17 artistes y ont répondu, des projets de très grande qualité ont été retenus et 2021 sera une année extraordinaire au plan de l'action culturelle, Magali Libong y veille.

Enfin, dans une démarche mêlant culture, art et citoyenneté, un appel à candidatures a été lancé pour la création d'un monument aux morts, lieu de recueillement devant l'hôtel de ville afin que les cérémonies républicaines puissent se déployer au cœur de la ville.

En termes d'animations, il nous faut retrouver des espaces de convivialité et c'est le rôle de la ville tel que nous l'entendons que de maintenir des rendez-vous et un horizon culturel, sportif, festif, qui entretiennent le lien entre les Verriérois sachant que ces rendez-vous seront évidemment tributaires des restrictions toujours possibles dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Ainsi la ville reprendra en 2021 ses rendez-vous traditionnels, en apportant son soutien financier ou par la mise à disposition d'équipements aux associations organisatrices d'événements, nous avons en ce temps d'avant Noël une pensée tout à fait particulière pour V2i et le marché de Noël qui n'a pas pu être réalisé, même si heureusement un certain nombre d'exposants ont pu être présents les week-ends de décembre.

Enfin troisième axe : après la modernisation et l'animation, nous voulons préserver la qualité de vie au travers de l'accompagnement social, au travers du cadre de vie, de l'environnement et de l'accessibilité, de la sécurité et de l'urbanisme.

Pour ce qui est de l'accompagnement social, nous avons bien à l'esprit les conséquences sociales de l'épidémie de Covid-19 et nous serons volontaires et proactifs pour renforcer l'accompagnement des Verriérois les plus fragiles. Le coup d'arrêt porté à l'activité économique pendant le confinement en 2020, le ralentissement attendu en 2021, les chiffres donnés par le cabinet Klopfer ont été éloquents et laissent craindre une précarisation pour certains de nos concitoyens. Il n'est pas possible d'anticiper à ce stade davantage les besoins, nous n'avons pas encore de demandes supplémentaires au CCAS ou de demandes en cours d'instruction auprès de la Maison des Solidarités de Massy concernant Verrières. Soyez assurés que le CCAS accueillera toutes les personnes en recherche de secours, d'information, d'accompagnement.

Au-delà de l'augmentation de 14 % de la subvention au CCAS, nous nous adapterons autant que de besoin en termes humains et financiers pour être en capacité de faire face à une possible hausse des demandes d'aides. Nous positionnerons les personnes en difficultés sur les dispositifs les plus adaptés à leur situation de manière à répondre de façon précise à leurs besoins. Des prises de contact au téléphone ou des visites à domicile auprès des personnes âgées et vulnérables sont, elles aussi, encore d'actualité dans le cadre de la lutte contre l'isolement, nous ne laisserons aucun de nos aînés sans accompagnement.

Sur un tout autre sujet qui me tient particulièrement à cœur, l'accompagnement des aidants sera également concrétisé en 2021 autour de cafés spécifiques animés par des professionnels dès que nous pourrons les organiser.

Pour ce qui est du cadre de vie, de l'environnement, de l'accessibilité, nous allons poursuivre les plans d'aménagements de proximité, voiries, lumières, trottoirs, espaces verts. L'exercice 2021 verra se poursuivre l'effort de rénovation et les interventions de proximité et d'entretien ; en complément de la rue Brossolette où des travaux décalés par le SIGEIF vont être réalisés, est envisagée la reprise de l'Allée de la Belle Feuille qui fait partie des rues prioritaires pour lesquelles nous ne dépendons pas d'une intervention d'enfouissement des concessionnaires.

Dans le cadre de la formalisation d'un plan pluriannuel d'investissement, plusieurs rues nécessitant une réfection complète ont été identifiées ; sous réserve des calendriers des concessionnaires, la rue Grelou et la partie supérieure de la rue de Paris pourraient être programmées en 2022 et 2023.

Concernant la propreté urbaine, et parallèlement à l'élaboration d'un marché public pour compléter le travail en régie, il devenait indispensable de gagner en réactivité. La mise en place d'une équipe d'îlotiers constituée de 3 agents est ainsi en cours de finalisation. Ils disposeront de leur propre matériel spécifique et, selon les possibilités, de véhicules si possible électriques.

Parce que l'inclusion des personnes à mobilité réduite est toujours une priorité de la majorité, la création d'un comité consultatif sur cette thématique, merci Alain, a été entérinée ; le programme d'investissement d'accessibilité aux bâtiments communaux sera poursuivi dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée. Par ailleurs, pour toujours préserver et mettre en valeur les espaces naturels et à la suite du Plan

Parcs, un budget sera encore alloué pour leur valorisation, les plantations, la sécurisation, des d'aménagements divers seront réalisés.

Par ailleurs, et comme évoqué précédemment, les pistes cyclables feront l'objet autant que possible d'un environnement où l'aménagement paysager sera privilégié.

Enfin le projet d'un budget participatif en lien avec le cadre de vie reste d'actualité.

Sécurité et prévention ne sont pas oubliées, ô combien ! La ville via le CLSPD a développé plusieurs actions dans les champs de la sécurité, de la prévention, de la dissuasion et de la répression. En complément d'une présence humaine que nous souhaitons renforcer au sein de la police municipale, et notamment pour augmenter les amplitudes horaires de présence, mais aussi les points écoles ainsi qu'un accompagnement par le cabinet ERM sur le suivi du CLSPD, nous engagerons en 2021 le déploiement de la vidéoprotection. Une étude est en cours en lien avec la police nationale, elle sera très bientôt opérationnalisable.

Nous recourons également aux radars pédagogiques pour ce qui est de la sécurité routière.

Nous serons encore extrêmement attentifs à ce que tous les travaux, qu'il s'agisse des bâtiments ou de l'espace public, intègrent bien une dimension de sécurité notamment en favorisant les limitations de vitesse sur voie publique, l'accès aux bâtiments et l'éclairage public.

Sur le volet prévention, nous poursuivrons l'expérimentation du « permis piéton », des actions de la police auprès des élèves du collège, et des interventions du service Jeunes.

Des campagnes de sensibilisation ont déjà eu lieu, notamment au travers de la mise en garde contre les méfaits du protoxyde d'azote, et puis des actions liées à la prévention des cambriolages seront aussi déployées.

Dernier point enfin sur lequel je voudrais insister et qui trouvera sa traduction dans certaines des orientations que le budget devra traduire : la ville veut accompagner les projets urbains, notamment via son partenariat avec l'EPFIF sur la veille foncière, on en reparlera lors de ce conseil.

La réalisation d'une étude urbaine visant à élaborer l'aménagement global du boulevard Foch sera enfin finalisée. Une étude pilotée par la CPS sera réalisée pour un accompagnement plus individualisé des entreprises et des propriétaires d'immobilier d'entreprise, notamment sur la ZAEP des Petits Ruisseaux pour rendre possibles les évolutions dont nous avons déjà beaucoup parlé et qui sont nos objectifs impérieux.

Une réflexion globale sera par ailleurs menée sur la possibilité d'une évolution du PLU pour permettre de conduire les projets d'urbanisme avec efficacité et dans le respect de l'identité de la ville. Nous devons fonder la démarche opérationnelle de demain en renforçant les protections partout où nous identifions des failles. Ce document valable est en vigueur et perfectible, nous le savons bien ; nous entendons toujours plus efficacement garantir le respect de l'environnement de notre ville-arboretum, de l'identité de Verrières, et la satisfaction de ses obligations lors de la réalisation d'opérations immobilières. Le PLU, quelque récent qu'il soit, appelle après quelques mois une évolution sereine et construite collectivement, nous lancerons celle-ci le moment venu.

Enfin, 2021 sera également l'année de la révision du règlement local de publicité qui s'applique pour tous les affichages en ville et qui est désormais arrivé à un moment où il est impérieux de le renouveler.

Voilà mes chers collègues quelques orientations prioritaires qui dictent notre démarche d'élaboration du budget et qu'il était important, je crois, de partager avec vous au-delà des chiffres ô combien nécessaires et qui nous engagent, qui nous éclairent, il y a la nécessité de comprendre et de présenter ces orientations qui sont celles avec lesquelles nous entendons accompagner, et j'oserais même dire « améliorer » la vie de nos concitoyens. Je vous remercie.

Après l'exposé de ces orientations vient le temps du débat.

M. YAHIEL : Trois observations : la première est que nous sommes en phase d'un rapport d'orientations budgétaires, un rapport c'est un rapport, là nous avons 10 pages écrites assez sommaires qui tranchent avec le caractère très détaillé de la présentation du cabinet Klopfer et ce que Monsieur le Maire vient de nous dire avec beaucoup de détails et quelques échos à notre propre programme, donc bravo Monsieur le Maire !

Nous sommes un peu gênés de devoir nous exprimer sur la base de ce document de 10 pages qui n'est pas très précis, on en conviendra, par rapport à ce que vous avez dit ou à ce qu'a dit le cabinet Klopfer tout à l'heure, en particulier on peine à s'y retrouver sur le prix de la pandémie, le coût de la pandémie à la fois en fonctionnement et en investissement. Et du côté des dépenses d'équipements, on peine aussi à voir quel est votre programme précis dans ce document. Donc nous aimerions que vous nous précisiez un peu les choses sur l'articulation entre le document qui nous a été présenté et ce que vous venez de nous dire, éclairés évidemment par les conclusions du cabinet.

Je voudrais être un petit peu plus précis sur le coût de la pandémie. J'ai compris de la présentation comptable qui nous a été faite qu'il avait été d'à peu près 600 000 € sur le fonctionnement et on ne sait pas combien en investissement, nous aimerions avoir confirmation de votre part. Et de la même manière, lorsqu'on examine la page 16 du document que vous nous avez transmis, on peine à voir en matière d'investissement ce qui va se passer en 2021 puisque vous avancez 3,4 M€ de dépenses au plus, page 17, alors qu'on part d'un niveau infiniment plus important en 2020 qui était de 18 M€ si ma mémoire est bonne. Or on voit que les reports ont disparu entre 2020 et 2021, donc il y a quelque chose qui ne tourne pas, non pas dans l'exactitude des chiffres mais dans leur présentation et leur motivation.

Donc je résume : premièrement, comment faire un débat sur la base d'un rapport aussi fragile, même s'il a été dûment complété par les présentations postérieures mais dont nous n'avons pas connaissance, ce qui est bien gênant ? Deuxièmement, comment peser le coût de la crise à Verrières-le-Buisson et comment l'évaluer dans ses prolongements à la fois en fonctionnement et en investissement ? Et troisièmement, quels sont les grands axes tels que nous pouvons les retrouver dans les chiffres puisque vous en avez donné beaucoup, dans le projet de budget, en tout cas dans la structure de ce projet de budget qui nous est proposé pour 2021 qui nous paraît extrêmement lacunaire ? Au point d'ailleurs, et c'est ma dernière observation, qu'on a des lignes qui se ressemblent à l'euro près sans vraiment de raison technique ; en particulier on a des subventions d'équipement qui sont à 0,20 € près entre 2020 et 2021.

M. le Maire : Cher Michel, avant de laisser la parole à Gérard qui complètera probablement mon propos, évidemment il ne s'agit pas de budget mais bien d'orientations budgétaires qui sont présentées ici, avec les limites de l'exercice, qui tiennent bien évidemment notamment au fait que nous sommes sur des orientations budgétaires alors que nous n'avons pas encore réalisé le compte administratif, et pour cause, l'année 2020 n'est pas finie, et que nous ne disposons pas encore avec certitude des informations que nous aurons au fur et à mesure du temps et des documents que nous aurons dans l'année 2021.

C'est la raison pour laquelle le chiffre de 3,5 M€ qui est présenté est bien celui sur lequel nous comptons aujourd'hui, dont nous sommes sûrs, étant entendu que nous n'y mentionnons pas les reports qui bien sûr existent, ils sont même particulièrement importants cette année, Gérard pourra s'en expliquer, ni les conséquences du compte administratif dont nous ne disposerons que plus tard dans l'année. Voilà pour l'explication sur le différentiel des chiffres.

Sur le coût lié à la pandémie, le chiffre a été donné au cours de la présentation, il est globalement entre les coûts de fonctionnement et les charges de personnel de 1 M€ pour la collectivité cette année, et nous sommes tout à fait heureux d'avoir pu faire face à ce coût sans que les finances de la ville s'en trouvent obérées, c'était lié justement à la gestion prudente préalable.

Sur la notice et sa relative brièveté, précisément on est encore dans l'orientation budgétaire et pas dans la présentation du budget, les grands agrégats qui sont présents dans la notice ont servi de base aux présentations plus détaillées qui ont eu lieu aujourd'hui ; nous n'avons pas pu malheureusement donner tous les éléments au cabinet lui permettant d'anticiper la tenue de cette réunion mais encore une fois, ce sera présent sur le site de la ville dès demain avec la présentation du cabinet Klopfer.

Quant à la présentation que j'ai faite de façon plus détaillée mais moins chiffrée, c'est bien pour fixer le cap, donner la vision que nous entendons promouvoir de la ville pendant cette année. Et si vous retrouvez, cher Michel, quelques orientations de ce programme sur lequel vous aviez travaillé, c'est peut-être que comme nous et connaissant la ville, vous aviez identifié des axes dans lesquels, ma foi, nous communions sur une commune analyse ; et j'observe d'ailleurs que vous n'avez pas relevé qu'avec un argent assez peu cher il pouvait être intéressant de s'endetter parce que précisément, suivant un conseil que vous avez souvent manifesté, nous entendons bien maintenir un taux d'endettement à la fois réel et tenant compte du faible coût de l'argent aujourd'hui, et en même temps suffisamment limité pour ne pas nous placer dans une situation dans laquelle les ratios nous mettraient potentiellement en difficultés.

Et je profite de la question pour rappeler que nous faisons tout cela sans augmentation des taux d'imposition, en tout cas pour tout ce qui a trait à la marge dont dispose la collectivité.

Gérard, est-ce que tu veux compléter ma réponse ?

M. DOSSMANN : Sur l'impact de la crise sanitaire, c'est le rapport Klopfer qui précise en détail que nous avons un impact de 1,05 M€ en recettes de fonctionnement et en dépenses supplémentaires.

Au niveau des investissements, nous n'avons pas spécialement relevé de dépenses supplémentaires en investissement puisque c'était essentiellement du

fonctionnement, vous pouvez d'ailleurs le voir en détail puisque c'était lié à des dépenses telles que masques, nettoyages supplémentaires ou alors des recettes telles que l'EBM, les crèches, le périscolaire, le scolaire, et les loyers. Et puis au niveau du personnel, le coût lié à la crise, le dédoublement des structures, mais il n'y a pas eu d'impact sur l'investissement.

Pour ce qui est de la remarque concernant l'annonce de 3,4 M€ au budget primitif, en prévoyant d'ailleurs un budget supplémentaire, cela est lié au fait que l'on n'a pas de reports, on n'a pas les résultats de 2020 contrairement à juillet 2020 au budget, donc on a inscrit ce dont on est sûr, c'est-à-dire les subventions d'investissement, l'emprunt, le FCTVA, et c'est à peu près tout que l'on a comme recettes, avec la seule dépense mis à part nos projets, en autres dépenses c'est toujours le remboursement de l'emprunt, 1,7 M€, avec 5,3 M€ de rentrées de recettes pour le moment estimés, il nous reste 3,4 M€ au niveau du BP pour 2021, étant donné, comme je l'ai indiqué à la fin de mon document, qu'il y a toute une série d'investissements qui sont en reports, qui montent le budget d'investissement à 3,4 M€ plus 8,6 M€, c'est-à-dire à 11 ou 12 M€.

M. le Maire : Nous ne manquerons pas de tenir à votre disposition les chiffres qui ont été indiqués un peu rapidement dans le document de Gérard pour que tout cela soit parfaitement lisible et compréhensible dans la perspective de la présentation du budget lors du conseil de février.

M. DOSSMANN : Comme inscription nouvelle vous avez 3,4 M€ au budget primitif, et dès que nous aurons les résultats, c'est-à-dire après le compte administratif, on pourra inscrire des investissements supplémentaires qui sont déjà demandés et prévus, mais que nous ne pouvons aujourd'hui inscrire compte tenu des incertitudes sur les résultats de 2020.

M. le Maire : D'autres questions ?

M. CHASTAGNER : J'ai juste deux petites questions. Pour illustrer ce que disait Michel Yahiel et pour que les gens qui nous regardent comprennent bien, dans le document que nous avons reçu, les orientations tiennent sur une demi-page, et là nous avons eu un magnifique exposé de 10 minutes, un quart d'heure, alors c'est vrai que pour débattre, c'est un peu compliqué.

M. le Maire : Merci pour le compliment laudatif !

M. CHASTAGNER : De rien, c'était juste pour dire que c'était compliqué de débattre car on n'a pas les éléments.

J'ai deux questions. Dans l'exposé que vous avez fait, vous avez parlé du soutien aux associations, je n'ai pas entendu mais peut-être ai-je été distrait, d'investissements sur les moyens supplémentaires en matière de salles. En effet, on sait très bien que sur Verrières il y a un problème en matière de salles mises à disposition pour les associations ; certaines associations font des activités dans des préaux d'écoles où vont même rechercher des salles dans des locaux du genre Sophie Barat, dans le contexte de la pandémie certes il y en a qui font leurs activités dans des halls de certains gymnases, on a des associations qui ne trouvent pas de créneaux car c'est compliqué pour elles de trouver des créneaux pour pratiquer leurs activités. On va certainement avoir une population qui va évoluer à la hausse, notamment dans le cadre du PLU avec tous les logements qui seront proposés, ils seront sûrement composés de familles avec des enfants, et donc avec un impact et nous l'espérons sur le nombre d'adhérents dans nos associations, également sur le

nombre d'enfants dans nos écoles, et donc je n'ai pas entendu grand-chose pour se préparer à cela et pour améliorer la situation actuelle.

M. le Maire : je confirme la qualité absolue de votre écoute, effectivement ça n'a pas été entendu parce que ça n'a pas été mentionné, et j'observe qu'en fait il y a un point qui a peut-être été mal entendu, ce sont les travaux de Malraux puisqu'évidemment comme chacun le sait, les travaux prévoient non seulement une médiathèque, un tiers lieu, l'espace muséographique, mais prévoient aussi des locaux associatifs. Et précisément nous espérons bien, qu'ayant obtenu toutes les subventions, nous pourrions déployer de nouvelles surfaces dédiées aux activités associatives, accessoirement on a quand même engagé des frais nombreux il y a très peu de temps pour qu'aucune association ne se retrouve à la rue, c'est tout à fait évident. Les préaux d'écoles ne sont pas du tout une mauvaise solution en situation normale mais ils ne sont pas accessibles dans le contexte pandémique ; de la même manière que le hall du gymnase n'est pas un mauvais lieu, même si l'on est dans un contexte tout à fait particulier, évidemment ce sont des règles sanitaires qui créent des contraintes.

Quant aux besoins d'espaces associatifs liés aux réalisations du PLU, compte tenu du temps de réalisation d'un certain nombre d'évolutions, on aura tout à fait le temps de poser tranquillement l'analyse des besoins avant que ceux-ci ne se manifestent si ce sont ces besoins-là qui se manifestent. Aujourd'hui notre priorité correspond à ce qui a été exprimé dans les orientations et en termes d'immobilier, où évidemment il y a des enjeux qui sont très onéreux, très clairement les enjeux sont ceux qui ont été affichés avec une priorité absolue à la réfection et rénovation des bâtiments existants plus qu'à la création de nouveaux bâtiments, à l'exception de la réfection du centre André Malraux qui demeure tout à fait à l'ordre du jour.

M. CHASTAGNER : Merci pour ces précisions même si je ne partage pas tout à fait votre analyse mais ce n'est pas grave.

M. le Maire : Le contraire serait triste !

M. CHASTAGNER : Tout à fait. Sur la partie sports, j'ai entendu parler d'un travail sur les objectifs et les moyens, j'aimerais avoir un peu plus de précisions là-dessus : qu'est-ce qu'on va faire ?

M. le Maire : On va précisément et cela a déjà été lancé développer le travail sur les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives, et à nouveau c'est une orientation mais ce n'est pas encore fait, des dialogues vont se mettre en place autour de cette démarche qui est par ailleurs une démarche légale au-delà d'un certain montant.

Mme THEISEN : Je voudrais d'abord adresser mes remerciements car j'ai trouvé les 3 présentations de ce soir d'excellente facture : D'abord mes remerciements envers le cabinet Klopfer, c'était très clair, j'ai tout compris ou presque... et c'était une belle leçon de comptabilité publique ; ensuite des remerciements envers notre collègue Gérard Dossmann car son PowerPoint était aussi très clair ; et puis des remerciements envers vous, Monsieur le Maire, parce que vous avez su donner de la chair à ce budget et ça nous change de d'habitude.

J'ai deux petits points techniques : vous nous avez fait une liste de priorités très importantes mais par ailleurs le budget de fonctionnement n'augmente pas, et vous dites aussi que vous souhaitez – et c'est plutôt bien et surtout ce sera plus efficace –

avoir des personnes à chaque poste, et donc le budget du personnel ne va pas diminuer. Je trouve que les objectifs sont très ambitieux, j'y souscris parfaitement.

Juste un point sur le budget d'investissement. Je reviens à mes chères pistes cyclables, je ne les retrouve pas dans le budget pour l'année prochaine ni dans le report de cette année, donc je ne sais pas où elles sont.

Enfin troisièmement, j'aimerais voir à un moment donné toutes les priorités que vous avez énoncées, alors ce n'est peut-être pas l'objet d'une présentation d'orientations budgétaires mais j'aimerais les trouver dans le budget pour pouvoir contrôler les paroles et les actes.

M. le Maire : Vous avez tout à fait raison. Alors merci d'abord pour vos remerciements, je pense que tout le monde y sera sensible et même j'en suis sûr. Pour ce qui est du fait que vous ne voyez pas tout, c'est normal puisque toutes les orientations seront dans le budget que nous adopterons en février, aujourd'hui nous sommes juste sur les orientations, elles ne sont pas détaillées mais rassurez-vous, elles seront tout à fait présentes et nous avons d'ailleurs déjà déposé un certain nombre de demandes de subventions pour accompagner la ville dans la réalisation de « vos chères pistes cyclables », le « cher » étant révélateur d'un sentiment et non pas d'un coût, mais parfois le sentiment d'attachement coûte des sommes assez considérables.

Pour ce qui est de la problématique du maintien des recettes avec un certain nombre d'ambitions, il y aura tout simplement des arbitrages qui devront être faits, avec évidemment des choix qui seront posés et c'est tout l'exercice budgétaire qui vous sera proposé. Les orientations que nous avons partagées ce soir vont dicter le travail des services qui vont particulièrement accompagner Gérard et éclairer les difficiles arbitrages que nous aurons à réaliser pour rester in fine dans l'enveloppe budgétaire contrainte qui est la nôtre, et en même temps aller dans le sens que nous avons indiqué, dans un sens dont vous aurez remarqué qu'il est assumé comme étant aussi pluriannuel, et il est évident que nous ne réaliserons pas tout en 2021 mais nous suivrons les directions que nous avons engagées, sous votre contrôle aussi scrupuleux et vigilant que bienveillant, et je vous en remercie par avance en comptant bien sur son acuité.

M. ROGER-ESTRADE : Je voudrais revenir sur les recettes de ce budget primitif. On voit bien qu'il y a une pression sur nos recettes qui diminuent d'ailleurs significativement pour 2021, dans un contexte où la taxe d'habitation si j'ai bien compris a diminué et même a été supprimée pour 40 % des Verriérois, et va diminuer dans les années qui viennent pour les 60 % des Verriérois restants, est-ce qu'il est envisageable de jouer sur les quelques leviers qui nous restent, c'est-à-dire les taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti ? Est-il possible d'envisager de jouer sur ces taux-là pour maintenir un niveau de recettes qui va nous aider à investir et soutenir notre plan ?

M. le Maire : Merci pour cette question qui me permet de revenir sur quelque chose que nous avons mentionné peut-être un peu trop vite. Oui évidemment qu'il est possible d'augmenter les taux de ce qui sera bientôt le seul levier un peu efficace que nous ayons, à savoir celui de la taxe foncière. Mais très clairement ce n'est pas notre objectif ; les orientations budgétaires que nous voulions vous présenter aujourd'hui et qui dicteront le budget que nous vous présenterons en février reposent sur l'hypothèse d'une non-augmentation des taux d'imposition ; pour la part qui dépend de la commune évidemment.

Donc nous n'augmenterons pas les impôts fonciers cette année, c'est tout à fait clair. Maintenant effectivement si nous voulons pouvoir être un peu ambitieux et développer nos projets, il nous faut aller rechercher des subventions, on en a déjà parlé dans ce conseil, c'est la raison pour laquelle nous avons recruté une chargée de mission qui est précisément en très grande partie dédiée à cette question, l'accompagnement de la collectivité dans la recherche de subventions, qui a déjà beaucoup travaillé et nous comptons sur une dynamique sur laquelle, j'espère bien, nous ferons mentir le cabinet Klopfer non pas parce qu'il aurait été imprudent mais parce qu'il est parti sur une analyse de maintien des subventions obtenues, nous, nous travaillons très ardemment à faire que ces subventions soient plus importantes. Et comme je le disais à Michel lors du dernier conseil qui m'interrogeait sur notre détermination à profiter du plan de relance, nous entendons nous positionner à chaque fois qu'il est possible sur l'ensemble des appels à manifestations et sur l'ensemble des projets qui peuvent bénéficier du plan de relance.

M. DOSSMANN : Je voudrais juste rajouter au niveau des subventions que nous avons actuellement 19 dossiers de demandes de subventions en cours, qui vont de 900 € à 2 M€, on y travaille et les instances actuellement, compte tenu de la pandémie, ont pris du retard aussi dans l'examen de ces dossiers, et donc on attend que ça se débloque à ce niveau-là.

M. le Maire : Merci beaucoup Gérard. Je vais vous inviter à voter pour savoir si vous acceptez de considérer qu'un débat a eu lieu. J'ai bien entendu les regrets exprimés mais au moins nous aurons pu échanger. Est-ce que quelqu'un souhaite s'opposer au constat de l'existence du débat ?

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 6 abstentions.)

M. le Maire : Vous êtes évidemment tout à fait libres de vos votes mais s'abstenir sur l'existence d'un échange... Soit il a existé, soit il n'a pas existé...

M. YAHIEL : Justement ça n'a pas existé.

M. le Maire : J'en conclus en tout cas que l'ensemble des autres votants approuvent l'existence du débat, nous en concluons donc que la présentation a été faite, je vous remercie.

2- Contrat de prêt

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. CHASTAGNER : Une remarque et une question : dans la présentation qui nous a été faite par le cabinet, nous avons vu un prêt sur 2021 de 5 M€ alors que sur le document on voit 2 M€, j'aurais voulu une explication là-dessus.

M. DOSSMANN : Oui, sur le budget primitif 2020 on a inscrit 4,9 M€ qui ont été décidés en décembre 2019 mais le prêt a été levé réellement sur le budget 2020 ; c'est pour cela qu'en 2020 on a 4,9 M€ d'emprunt mais l'emprunt que nous

proposons aujourd'hui est de 2 M€, il va être souscrit aujourd'hui et sera levé sans doute l'année prochaine. Donc il figurera au budget 2021.

M. CHASTAGNER : Une remarque simplement : dans la présentation du cabinet et je rejoins Andrée Theisen sur la présentation du cabinet, moi aussi j'ai eu l'impression d'avoir presque tout compris, on nous a dit que les taux étaient autour de 0,4 % sur 15 ans et la proposition que l'on a sur la Banque postale est de 0,54 % sur la même durée, du coup je me rends compte que ce qu'on nous a proposé n'était pas si compétitif que cela, est-ce qu'il y a eu une autre consultation ?

M. DOSSMANN : La consultation a été lancée auprès de 5 établissements bancaires, on a eu une réponse de la Banque postale, une réponse du Crédit Agricole à 0,60 ou 0,62 % suivant la durée du prêt, à la Banque postale on est à 0,54 %.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Je mets au vote cette délibération.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3- Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle Bois-Loriot.

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Des questions ?

Mme QUINQUENEL : Ce n'est pas une question, simplement vu le faible montant pour une école et le temps qu'il faut pour des subventions, est-ce qu'on ne pourrait pas anticiper les subventions pour les autres écoles publiques ?

M. le Maire : Nous sommes totalement résolus à le faire, simplement ce qu'il faut, c'est le temps de présenter les subventions, c'est un travail en amont et fait par les services qui sont déjà considérablement occupés, c'est extrêmement difficile de produire ces études, c'est la raison pour laquelle pour ce qui est des évolutions du gymnase de la Vallée à la Dame nous allons faire appel à un cabinet énergétique extérieur que nous prendrons autant que nécessaire pour pouvoir déposer des dossiers le plus en avance possible pour saisir les demandes de subventions. Et nous reviendrons vers vous pour les autorisations dans le même sens, aussi régulièrement que possible mais vous comprenez bien que les services ne peuvent pas aller plus vite que la musique.

M. CHASTAGNER : J'aurais voulu savoir : j'ai vu dans la notice que le surplus de production injecté sur le réseau public d'électricité faisait l'objet d'une revente du kilowattheure, est-ce qu'on a une estimation à peu près de ce qu'on peut espérer de la revente de ces kilowattheures ?

Autre question qui va un peu avec : qu'est-ce qu'on va alimenter avec ces panneaux ? Est-ce que c'est uniquement l'énergie consommée par l'école puisque potentiellement ça peut alimenter d'autres choses dans la ville ?

Et dernière question : est-ce que l'on a une idée de la période pour amortir le coût des panneaux eu égard justement aux économies que l'on va faire en électricité ?

M. le Maire : Je peux répondre sur la partie production et rejets. L'objectif en réalité n'est pas de s'arrêter au toit de Bois-Loriot, ce n'est pas simplement de raisonner sur les toits de Bois-Loriot mais d'arriver progressivement à une production d'électricité sur l'ensemble de la cité scolaire du groupe David Régnier-Paul Fort – Bois-Loriot, et le centre de loisirs. Donc en fait on est très loin avec la seule couverture de Bois-Loriot de faire face à l'ensemble des besoins énergétiques ; et le moment venu, effectivement, il s'agira de revendre l'énergie, aujourd'hui ce qui est évoqué c'est une remise en circuit des tarifs qu'il ne nous appartient pas de fixer de l'électricité en surplus qu'on ne garde pas.

Sur le tableau d'amortissement, on pourra tout à fait le trouver sans difficultés.

Et y a aussi un parti-pris qui est de passer à une électricité d'origine renouvelable, mais cela c'est un choix extrêmement assumé et revendiqué de notre part.

Sur la question de l'efficacité par rapport aux besoins, évidemment tout dépend de l'ensemble des travaux qui seront réalisés, nous n'avons pas encore passé le marché de l'isolation extérieure, nous sommes d'abord sur la toiture car il nous faut absolument refaire la toiture après avoir désamianté et le marché photovoltaïque vise à accompagner cet élément-là. Mais on va faire aussi toutes les études nécessaires, et c'est à ce moment-là que nous aurons une réponse précise à la question, nous avons tout à fait cela dans le scope.

M. CHASTAGNER : Je voudrais préciser que ce n'est pas une critique au fait que l'on fasse cela, c'est une très bonne démarche mais c'était juste une question de curiosité.

M. DOSSMANN : Compte tenu de la surface des écoles, je pense que c'est un peu trop tôt pour connaître ce que l'on pourra en tirer puisque le projet est que tous les toits des écoles Petit Paul Fort comme on les appelle et puis David Régnier seront également équipés de panneaux.

M. le Maire : Et plus tard l'école Estienne-d'Orves et tout ce qui pourra l'être.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4- Création d'un service à la TVA.

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ?

M. YAHIEL : Je n'ai pas très bien compris ce qu'a dit Gérard, j'ai probablement été inattentif : on se posait surtout la question de la rétroaction éventuelle à 2014. On est bien sûr que sur le plan fiscal on ne viendra pas nous demander une régularisation autre que celle que vous avez prévue à partir de 2020 ?

M. DOSSMANN : Oui, la loi de 2014 s'applique aux nouveaux contrats.

M. YAHIEL : Merci pour cette réponse.

Mme THEISEN : Juste une petite question : je n'ai pas bien compris tout à l'heure dans le remarquable exposé du cabinet Klopfer, j'ai entendu qu'il y avait des recettes

l'année dernière exceptionnelles d'API justement, et on dit qu'on n'a pas facturé de redevance, alors soit c'est autre chose, soit j'ai mal entendu, on a parlé je crois de 300 000 €.

M. DOSSMANN : Oui, c'était le reliquat de la DSP 2011-2018, il y avait un reliquat qui a été versé l'année dernière avec obligation de tractations et de négociations pour que ce soit payé.

Mme THEISEN : Et cela, c'est soumis à TVA ?

M. le Maire : Absolument.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5- Politique tarifaire 2021 : adoption des tarifs pour les prestations municipales

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ?

Mme QUINQUENEL : D'abord merci d'avoir pris en compte les remarques de la commission puisque 1 % arrondi faisait que notamment pour les coefficients C1 à C3 on arrivait parfois à des augmentations de près de 3 % sur des tarifs de base, que ce soit à la cantine ou sur le tarif scolaire ou autre, on vous en remercie. L'augmentation en soi ne nous choquait pas mais on avait l'impression que sur le plan social c'étaient les plus démunis qui paieraient plus, je peux vous dire car je suis moi-même ancienne C3 que sur un budget, quand vous avez 2 enfants, on remarque les augmentations par mois.

Une remarque quand même : est-ce que c'est vraiment la période de faire une augmentation alors qu'on est en sortie Covid, qu'on a des personnes quand même qui ont des problèmes de budget, est-ce que cela ne va pas être inaudible ? En plus on nous a dit que toute la politique tarifaire allait être revue l'année prochaine, est-ce vraiment à propos de le faire maintenant ?

M. le Maire : Je peux répondre sur cette question : oui, il y aura une révision tarifaire qui sera menée et oui, il faut tenir compte de l'ensemble des conséquences, pour autant il nous est apparu opportun de le proposer d'abord parce que si l'on ne le propose pas, ça ferait 4 ans d'absence d'évolution des taux alors que l'on est sur un scénario sur lequel quand même, s'il y a peu d'inflation, il y en a quand même un peu. Et puis sur les conséquences pratiques, j'entends tout à fait que ce n'est pas rigoureusement anodin mais quand même, 1 % sur des évolutions dont l'unité est 10 €, ainsi pour l'accueil de loisirs on passe de 0,93 à 0,94 €, on reste quand même dans une fourchette extrêmement proche, et on passe de 0,01 à 0,02 € pour les repas à la cantine. L'objectif bien entendu n'est pas de gagner de l'argent, ce n'est pas notre vocation et au final cette augmentation de tarifs ne représente que 12 000 € ensuite sur l'ensemble des tarifs appliqués dans tous les établissements. Ensuite il y a une vraie position que nous avons qui est une augmentation extrêmement mesurée de 1 %, ce qui n'obère pas du tout ce que nous aurons à faire dans le travail de fond qui devra être fait pendant le mandat, comme je l'ai indiqué, c'est tout à fait certain, et qui manifeste simplement que nous sommes sur une dynamique. La

ville est fière et heureuse d'accompagner tous ceux qui en ont besoin partout par toutes les voies possibles, oui, par contre il nous faut un certain pragmatisme qui fait que cette augmentation très mesurée nous paraît pouvoir être soutenue. Mais je comprends très bien qu'on ne puisse pas être d'accord.

Mme QUINQUENEL : C'est surtout pour les coefficients les plus bas que ça nous posait problème ; du coup on s'est un peu plus penché sur les tarifs d'autant que mes enfants ne sont plus à l'école primaire. Est-ce normal que des familles paient moins cher quand elles mettent leurs enfants en garde le soir que dans des études surveillées qui pourraient aider des familles en difficulté pour que les enfants puissent faire leurs devoirs dans de bonnes conditions ?

M. le Maire : Cela fait typiquement partie des questions qu'il va falloir qu'on se pose avec tous les éléments de réflexion. Cette interrogation-là est complètement identifiée, il faut faire un choix entre les études et la qualité des gardes scolaires après les cours, c'est un vrai sujet. Aujourd'hui, on ne peut pas le régler comme ça, on est sur cette dynamique d'accompagnement mais oui, c'est un sujet dont on reparlera, c'est certain.

M. CHASTAGNER : Juste pour rebondir sur la remarque d'Agnès : on pourrait très bien décider que pour l'année qui vient, sur la catégorie C1, on fasse en sorte que mettre les enfants à l'étude coûte moins cher que les mettre au centre de loisirs. En fait c'est la seule catégorie, on a vérifié, où ça revient plus cher de mettre à l'étude les enfants, dans un environnement où ils peuvent bien faire leurs devoirs, il n'y a que pour le C1 que ça va coûter plus cher ; on aurait pu peut-être pour cette catégorie-là faire cela, sachant que cette année vous prévoyez de remettre à plat tout le système, ce sera retravaillé par la suite, symboliquement c'est quand même quelque chose de fort qui ne doit pas coûter très cher. Et ça permettrait d'aider ces familles qui sont les plus défavorisées en termes de revenus, il faut faire en sorte que ces familles-là ne soient pas pénalisées de mettre leurs enfants aux devoirs. C'était juste pour rebondir sur la remarque d'Agnès.

Et puis pour rebondir sur ce que vous avez dit, Monsieur le Maire : encore une fois, c'est très bien d'avoir pris en compte nos remarques mais quand on dit que c'est juste 0,01 ou 0,02 € d'augmentation, oui mais c'est sur tous les actes, donc sur un mois il faut multiplier par le nombre de jours et par le nombre d'enfants ; et du coup, avec la modification que vous avez faite, certes c'est 1 % et c'est appréciable, mais quand même.

Je pense par ailleurs qu'il y a une petite erreur dans les montants inscrits sur le site de la ville, notamment sur l'accueil de loisirs pour le C7, à la journée, dans votre tableau il est marqué 17,96 € alors que sur le site il est marqué à 17,67, alors je ne sais pas quel est le tarif qui est appliqué, je ne sais pas où est l'erreur mais même si la bonne valeur est 17,67, cela veut dire que l'augmentation proposée sera supérieure à 1 %.

Et deuxième erreur du même style : pour le tarif de l'étude, là il n'y a pas de catégorie, c'est le même tarif pour tout le monde, il est marqué à 23,03 € dans votre tableau et donc il passe à 23,30 alors que sur le site de la ville, il est marqué à 28,06. Donc je ne sais pas là encore quel est le bon tarif, est-ce celui indiqué sur le site ou celui qui est dans le tableau ? Si c'est celui sur le site, ça veut dire que l'augmentation est supérieure à 1 %.

M. DOSSMANN : Si c'est une erreur matérielle, elle sera rectifiée et on n'appliquera que 1 % au bon montant.

M. CHASTAGNER : Je ne doute pas que vous allez faire les choses correctement.

Mme THEISEN : Comme mes deux collègues je vous remercie de ne pas avoir reporté l'arrondi mais on vous avait suggéré de ne pas augmenter tout ce qui était scolaire et périscolaire pour les 3 catégories C1, C2 et C3 qui sont les catégories les moins élevées, aux revenus les plus compliqués dans la mesure où dans la crise sanitaire actuelle, ce sont ceux qui la prennent de plein fouet. En plus on apprend que l'augmentation totale va faire 12 000 €, à mon avis ce n'est pas sur ces catégories-là qu'il y aura le plus. Lors de la commission, Gérard Dossmann a dit qu'il allait réfléchir.

M. le Maire : J'entends tout à fait la remarque sur le rapport du périscolaire, en séance c'est difficile de faire évoluer cela, donc je vous propose d'adopter comme telle la délibération, je comprendrais que vous vous y opposiez, en revanche on va faire le travail pour regarder et proposer qu'on anesthésie les effets contreproductifs de l'étude qui pourrait être dissuasive par rapport au périscolaire ; on tâchera de faire cela d'ici le budget primitif de février. Et si on n'y arrivait pas, ce serait au conseil suivant ; en tout cas nous prendrons cette remarque en compte et ce sera au compte-rendu de ce conseil.

Mme CLEVEDE : Est-ce qu'il y a eu une étude d'impact sur les personnes qui sont concernées par les C1 et C2 pour savoir si vraiment ça pose un problème ? Et sur le programme de refonte qu'a proposé Gérard, je voudrais savoir si les élus seront concernés par ce travail ; est-ce que ce sont uniquement les services de la ville ou bien les élus peuvent-ils travailler aussi sur cette refonte ?

M. le Maire : Ce seront évidemment les élus qui travailleront sur cette refonte, sur le fondement du travail qui sera réalisé par les services de la ville. Les services travaillent d'abord, puis ensuite les élus regardent ce travail, font évoluer les orientations qu'ils souhaitent, et ensuite les services appliquent en fonction des orientations qui leur sont proposées.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 26 voix Pour et 7 abstentions.)

6- Convention financière relative au contrat de coopération conclu entre la Communauté Paris-Saclay et la commune pour la fourniture d'équipements de protection contre la Covid-19

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ?

Mme QUINQUENEL : Je voudrais juste savoir où en est la centrale d'achats qui était prévue à la Région ?

M. le Maire : Nous avons adhéré à la centrale d'achats comme prévu. Mais là, il s'agit de quelque chose de complètement en dehors, c'est la CPS qui nous a proposé cet élément.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement du budget primitif 2021 jusqu'à l'adoption de celui-ci dans la limite du quart de crédits ouverts au budget 2020

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des demandes d'explication ?

Mme THEISEN : Ce n'est pas une demande d'explication parce que Gérard Dossmann nous a bien expliqué en commission, donc on comprend bien mais je voudrais réexpliquer pourquoi nous allons nous abstenir. Dans la mesure où nous n'avons pas suffisamment de détails sur le budget d'investissement, que ce soit celui de 2021 ou celui de 2020, nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Je comprends très bien et je respecte tout à fait mais on ne peut pas avoir plus de détails à cet instant de l'année ; ce n'est pas très grave mais c'est dommage parce que vous vous absteniez régulièrement et tous les ans parce qu'on n'a pas d'éléments supplémentaires en la matière.

Mme THEISEN : Peut-être aurons-nous plus de détails ?

M. le Maire : Non, des détails vous en aurez au moment du budget. Nous passons au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 25 voix Pour et 8 abstentions.)

8- Attribution d'une avance sur subvention au Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2021.

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Une demande d'explication ?

Mme THEISEN : Juste une remarque : nous sommes tout à fait sensibles à cette augmentation du budget du CCAS, nous l'avons déjà demandée l'année dernière et nous sommes en plus en période particulièrement difficile.

M. le Maire : Tout à fait, je remarque que nous n'en avons pas besoin l'année dernière et j'espère que nous n'en aurons pas besoin cette année, malheureusement c'est plutôt l'année prochaine que l'on peut craindre les conséquences de la crise, nous en sommes très conscients, donc cette augmentation s'avère finalement très utile.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9- Mesure de soutien aux entreprises

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ?

M. CARRASCO : Juste un commentaire puisque nous avons déjà vu la délibération en commission. Pourquoi le golf et pas d'autres ? Parce qu'en fait nous faisons ce type d'action sur les baux qui appartiennent à la mairie, c'est dans ce sens que la mairie exempte un certain nombre de commerçants et d'entreprises de leur loyer en cette période de crise.

M. le Maire : Absolument, merci de cette précision.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

10- Adhésion de la commune de Bièvres au SIGEIF

(Rapporteur : M. Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. DELORT : Je fais simplement remarquer que la commune de Bièvres intègre 3 services principaux du SIGEIF, à savoir le service public de distribution du gaz, le service public de distribution de l'électricité, et la compétence d'infrastructures de recharge de véhicules électriques. Nous sommes donc très contents d'accueillir cette commune.

M. le Maire : Des questions ?

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11- Adhésion de 3 communes au SIAB.

(Rapporteur : Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN)

(Lecture du rapport de présentation – Pas de demande de parole – Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12- Avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail verriérois au titre de l'année 2021.

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Vous savez qu'à titre personnel, je suis contre, mais nous devons nous prononcer et la liberté la plus absolue est de mise.

M. YAHIEL : Nous voudrions savoir s'il n'y a qu'une enseigne qui a fait cette sollicitation ou bien est-ce qu'il y en a d'autres que Picard ?

M. le Maire : Oui, il n'y a que Picard mais on doit voter une décision pour l'ensemble.

M. CHASTAGNER : Une question de néophyte : pour les commerces qui sont ouverts le dimanche matin, ça fait quoi pour eux comme différence ?

M. le Maire : Ce sont des commerces d'alimentation ou des librairies qui font l'objet d'une dérogation exceptionnelle alors que les autres surfaces doivent demander une autorisation pour précisément pouvoir ouvrir.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 29 voix Pour, 3 voix Contre et 1 abstention.)

13- Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société JCDecaux France (Kiosque des Prés-Hauts).

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des demandes de prise de parole ?

M. CARRASCO : Un complément par rapport à ce que vient de dire Gérard qui est bien sûr tout à fait correct. En commission, nous avons mené des discussions avec les fleuristes de Verrières, avec des libraires aussi, et aucun n'a souhaité se positionner en activité, que ce soit libraire ou fleuriste. Donc c'est une opportunité de lancer éventuellement une nouvelle activité sachant que la ville ne fait que passer une convention d'occupation des sols et que l'exploitant, lui, donnera l'autorisation au futur commerce potentiel.

M. YAHIEL : On est ici face à une sorte de naufrage historique dans cette affaire, donc on se pose deux questions. Une première en termes de curiosité pour ce conseil qui est de savoir quelles sont les activités qui le cas échéant sont projetées ? On imagine bien que les études qui ont eu lieu ont tracé certaines perspectives qui ne sont pas présentes juste comme hypothèses dans la notice.

Deuxième remarque : sans aucune acrimonie vis-à-vis de la société Decaux, pourquoi persévérer avec eux puisque ça n'a jamais marché jusqu'à présent ? Si la municipalité, ce qu'on peut comprendre, est amenée à faire quelque chose, peut-être aurait-elle pu prendre les moyens seule de le mener à bien ? C'est une question de méthode.

M. le Maire : Je vais d'abord répondre sur la méthode : nous ne sommes pas particulièrement hostiles à la société Decaux qui n'est pas la plus mauvaise, simplement le kiosque leur appartient, donc si on voulait se détacher de la société Decaux, il faudrait qu'ils viennent, qu'ils reprennent leur kiosque et qu'ils le mettent ailleurs. Ceci étant, le kiosque a deux fonctions : une fonction d'animation commerciale avec l'activité qui est déployée à l'intérieur, et une fonction de support publicitaire par les actifs qui sont de chaque côté du kiosque. Sa fonction publicitaire, il la remplit, cela ne change pas ; sa fonction d'animation, par contre, il ne la remplit

plus, indépendamment de la volonté de la société JCDecaux, et donc on n'a pas de raison a priori de refuser un nouvel essai avec peut-être d'autres activités qui ne seront pas les leurs plus que ce ne seront les nôtres.

Pour ce qui est des activités envisagées, il y a deux pistes sérieuses qui ont été évoquées dont aucune n'a donné lieu à une contractualisation : soit de la vente de produits locaux, en tout cas des produits de proximité, sous forme de cagettes peut-être ; soit une activité sous forme de bar à salades, si j'ai bien compris, ou quelque chose d'équivalent, il y a une demande aujourd'hui autour de ces activités qui pourraient être développées. La seule chose qui soit sûre parce que tout cela n'est que supputations, c'est qu'il n'y aura pas d'activité qui ne soit acceptée à la fois par la ville et par le propriétaire du kiosque, donc Decaux, ce qui veut dire que nous aurons évidemment un droit de regard sur les activités qui seront développées. Ensuite, au niveau de leur insertion, ce sont des activités libres.

M. MORDEFROID : Parmi les possibilités, elles ne sont pas forcément liées à ce kiosque qui est en quelque sorte un prétexte ou une stimulation des réflexions, cela pourrait conduire à quelqu'un qui aurait son propre matériel d'exposition et d'installation qui puisse être mise à un endroit public où il est facile d'accès et pratique pour les utilisateurs. Donc on peut réfléchir à d'autres implantations pour d'autres activités de distribution probablement alimentaire.

M. le Maire : Absolument, tout est ouvert. Ces précisions étant apportées, est-ce qu'il y a d'autres demandes ?

Mme THEISEN : Je ne suis pas spécialiste des implantations commerciales mais je me demandais justement si la conjonction des deux, c'est-à-dire le fait d'avoir un espace publicitaire qui est intéressant et qui doit être la propriété de Decaux, ne sera pas en contradiction avec une activité commerciale qui se voit de la rue et qui puisse faire croître son chiffre d'affaires ?

M. le Maire : Je partage avec vous le fait de ne pas être un spécialiste de la question et je m'en remets un peu aux spécialistes en la matière, je n'ai pas la réponse.

M. CARRASCO : Déjà le kiosque, c'est un business qui leur rapporte des revenus publicitaires et ça leur suffit, c'est pour cela qu'ils font cet investissement, le reste ne serait que complémentaire. Je pense qu'un investissement fait par un commerçant qui devrait investir dans un kiosque et payer son implantation du sol et pour un espace limité mettrait à mal son niveau de rentabilité ; donc l'association des deux est nécessaire pour que ça vive, en tout cas c'est mon point de vue.

M. le Maire : Merci pour cet avis raisonnable et je dirais davantage éclairé que celui des orateurs précédents.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 25 voix Pour, 6 voix Contre et 2 abstentions.)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

14- Créations et suppressions de postes

(Rapporteur : M. Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. DELORT : En tant qu'ancien adjoint aux travaux, je rajouterai que le bureau d'étude est une aide indispensable à la prise de décision et permet de visualiser les projets.

M. le Maire : Des demandes de prise de parole ? Non, je passe au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15- Régime indemnitaire des agents communaux – actualisation RIFSEEP

(Rapporteur : M. Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Merci, une demande d'explication ?

Mme THEISEN : Pour bien comprendre, est-ce que ce changement de régime est obligatoire ? S'il est obligatoire, pourquoi est-ce qu'on nous fait voter ?

M. le Maire : Parce qu'il faut qu'on adopte, mais vous aurez tout au long du mandat des délibérations obligatoires à voter, ou pas.

Mme THEISEN : Par ailleurs, je n'ai peut-être pas tout compris, est-ce que ça change quelque chose pour les agents ? Ou bien est-ce que ça s'appelle autrement mais c'est ce qu'ils avaient déjà avant ?

M. DELORT : Dans un premier temps, j'ai dit que c'était un droit constant, on va dire que les indemnités que touche la personne ne change pas au début ; ensuite en fonction de la manière de servir, les montants peuvent évoluer, autant pour la prime que la CIA et la prime de sujétion.

M. le Maire : Je vous propose de passer au vote

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : J'ai oublié de préciser que si l'on n'avait pas voté, ça bloquait la possibilité d'indemniser les agents, donc il y avait une vraie nécessité de l'adopter.

16- Adhésion au service commun hygiène et sécurité au travail de la Communauté Paris-Saclay – Médecine préventive

(Rapporteur : M. Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme QUINQUENEL : Juste une petite question au niveau de la médecine préventive : qui s'en occupait avant ? Est-ce que c'était un emploi de la mairie ?

M. le Maire : Non, c'était le CIG qui s'en occupait de façon mutualisée mais qui ne le fait plus depuis déjà quelques années. On a adopté la même délibération à la CPS

hier soir, d'ailleurs il a été remarqué un problème, c'est que le CIG facture un certain nombre de prestations aux communes alors qu'il ne rend pas le service escompté. Si bien que ceux qui étaient là, dans une magnifique unanimité de l'ensemble des colorations présentes au sein de la CPS, ont fait des remarques manifestant la nécessité d'une réflexion. Et pour illustrer cet exemple, je dirais que c'était dans une concorde et une harmonie presque parfaite.

M. CHASTAGNER : Je vais poser une question qui est vraiment de la curiosité sur la méthode de rémunération. Cela me paraît un peu une usine à gaz de dire que c'est au prorata du temps passé ; il y a 18 communes, on se demande si l'on ne va pas passer plus de temps à savoir ce que chaque agent a fait ! Est-ce qu'on n'aurait pas pu avoir un prorata par rapport aux agents des différentes communes ?

M. le Maire : Non, le problème est le même pour la tarification et pour le calcul au temps passé, ce sont des techniques tout à fait éprouvées qui garantissent au contraire une vraie équité dans le traitement et on est vraiment sur une dynamique très grande. Quand on ne connaît pas la méthodologie, cela paraît très compliqué mais quand on examine un petit peu, on voit que c'est un mécanisme qui fonctionne assez bien.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE URBANISME

17- Convention d'intervention foncière entre l'Etablissement public foncier d'Ile de France, la Communauté Paris-Saclay, et la commune de Verrières-le-Buisson

(Rapporteur : Mme Christine LAGORCE)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. YAHIEL : Trois observations : premièrement sur le périmètre, nous comprenons que l'objet même de la convention est de faire passer à 100 % du territoire verriérois tout ce qui est de la zone U, et à notre connaissance il y a très peu de communes qui ont fait ce choix, c'est sans doute un choix délibéré qui nous interroge quand même d'autant plus qu'il est combiné avec la présence de Paris-Saclay, on peine quand même à percevoir non pas la valeur ajoutée mais le sens.

Deuxième observation, sur le calendrier : il y a un glissement parce que vous avez dit 2027, j'avais compris 2030 mais on n'est plus en 2025 qui était notre butoir antérieur pour ce qui est du respect de l'obligation de 25 % de logements sociaux.

Et puis ensuite en termes de gouvernance, nous avons voté le 18 mars je crois 2019 un plan de préemption urbain renforcé qui donnait à Monsieur le Maire les mêmes pouvoirs que ce dont nous sommes en train de discuter aujourd'hui, donc quelle est la raison qui fait que ce qui était valable le 18 mars 2019 ne l'est plus en décembre 2020 ? Nous nous interrogeons un peu sur la manière dont tout cela est piloté. Et je dois dire que sur la gestion d'affaires immobilières ou urbanistiques, ou les deux à la fois, tout cela aurait probablement mérité un peu de débats antérieurs à une décision, en associant le cas échéant, et on revient toujours au même sujet, les

populations sinon concernées, au moins la population verriéroise qui va être concernée ad libitum puisque tout le territoire de la commune est désormais dans le prisme de cette nouvelle convention.

Tout cela me paraît un peu précipité, un peu mystérieux mais probablement que vos réponses vont nous éclaircir à ce stade. Merci beaucoup.

M. le Maire : Tout cela n'est ni précipité ni mystérieux. Pour le point qui est le plus facile, celui de la présence de Paris-Saclay, je te renvoie à l'article 5 de la convention, page 100 de notre dossier, plus particulièrement au 3^{ème} alinéa : « Toute acquisition serait conditionnée à la validation de la commune et de l'EPFIF... sur la base d'un bilan économique spécifique... Sur les ZAE, les acquisitions seront également soumises à la validation de la communauté d'agglomération, et la commune s'engage à lui transmettre les DIA afin d'émettre un avis conforme sous 15 jours après réception. »

Ce qui signifie que l'intervention de la CPS ne vaut et n'est organisée par cette convention que sur les zones d'activités économiques : Petits Ruisseaux, Garde ou Actiparc, et exclusivement sur ces points pour une raison très simple, c'est que la CPS a la compétence qu'elle acquiert ; et pour une autre raison qui est beaucoup plus politique et qui nous paraît extrêmement importante, nous avons au moment de la campagne électorale bien souligné que nous nous inscrivions en franche rupture avec une analyse qui avait été présentée par un cabinet qui s'appelait Utopie ou quelque chose comme ça, qui travaillait sur des hypothèses nous permettant de répondre au besoin d'évolution urbaine et envisageant de sortir des zones d'activité une partie pour les consacrer au logement. Nous avons pris l'engagement que nous préserverions les activités économiques et les emplois sur le territoire de Verrières. Le meilleur moyen pour que cet engagement soit tenu, c'est de nous placer volontairement dans une action publique de partenariat avec celle de la communauté Paris-Saclay dont la vocation est précisément de veiller au maintien de l'activité économique et de l'emploi, mais sur la seule zone au regard de sa compétence, c'est-à-dire que la CPS nous accompagnera pour que nous soyons effectivement dans des situations, des démarches qui intègrent cette préservation de l'activité économique et de l'emploi dans ce que Christine a très bien présenté pour que cette mixité fonctionne bien, avec cette destination sociale qui présidera à l'évolution de ces zones sur lesquelles nous reviendrons. Mais bien sûr il faudra que nous en reparlions et nous en reparlerons évidemment beaucoup.

Observation sur le périmètre : 100 % du territoire, oui absolument, délibéré oui, audacieux sans doute encore que je ne puisse pas refuser le qualificatif qui honore plus qu'il ne stigmatise, donc audacieux oui, et pour paraphraser un ancien président de radio et homme de média, je dirais : Osons, osons le dire !

Et je répondrai ainsi à la première et à la troisième des remarques : si nous pouvons donner une effectivité à cet instrument qu'est le droit de préemption, il faut avoir les moyens de préempter et j'observe une parfaite continuité sur le fait que cette délibération est la toute première de notre conseil dans nos orientations budgétaires dont nous n'avons à en croire certains pas débattu alors que je croyais pourtant que nous débattions ; on est bien exactement dans la même dynamique. Il s'agit, alors que notre budget est contraint, que notre capacité d'investissement est contrainte, d'être en capacité d'utiliser ce droit qui est un droit qui existe sur l'ensemble du territoire communal.

Pour ce faire nous avons tout simplement deux alternatives : une alternative qui est de l'exercer nous-mêmes par nous-mêmes avec notre argent disponible ou celui que nous empruntons, ce faisant en distrayant cet argent d'autres usages pour lesquels la collectivité a des besoins et des nécessités ; ou être accompagnés par un opérateur public qui agit pour notre compte, sans aucun esprit de lucre et de bénéfice mais au service du territoire et des politiques des communes, l'EPFIF. En l'occurrence, oui nous serons accompagnés par cet organisme sur l'ensemble du territoire car le volume économique, pour important qu'il soit, à l'échelle du budget d'un ménage peut paraître considérable mais n'est pas si étendu au regard de la valeur de fonds d'un certain nombre d'éléments qu'il s'agira d'accompagner. On est passé à 25 M€ pour pouvoir précisément avoir les moyens de cet accompagnement des préemptions qui pourront trouver à se présenter.

Donc il n'y a rien à retirer au pouvoir du Maire de préempter, il y aura une discussion, un travail conjoint avec l'EPFIF, et à chaque fois, c'est tout à fait évoqué toujours dans cet article 5, ce sera sur la foi d'une programmation et d'un bilan économique que nous pourrons être accompagnés et effectivement utilement utiliser cet instrument, sachant que nous n'avons pas du tout à avoir une préemption généralisée. Il y a non pas une menace mais bien un accompagnement pour les évolutions urbaines. J'espère avoir répondu à la première et la troisième question. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

M. MILLET : Comme j'en avais fait la remarque en réunion toutes commissions, il m'aurait semblé plus pertinent d'avoir une façon plus explicite de signaler quel est le rôle de la CPS ; et comme tu l'as signalé d'ailleurs se limiter à cette compétence qu'on lui a déléguée pour éviter...

M. le Maire : On n'a pas délégué, c'est la loi qui lui donne ces compétences. On n'est juste pas compétent pour les ZAE.

M. MILLET : Je trouvais qu'il y avait une ambiguïté parce qu'on aurait pu dire que la CPS pouvait intervenir sur autre chose...

M. le Maire : Elle ne peut pas, la CPS ne peut pas intervenir sur les ZAE ; elle ne peut intervenir que sur les ZAP. Je rappelle que cette convention a été discutée et délibérée hier en conseil communautaire et qu'elle a été présentée et adoptée avec exactement la même configuration que celle que je vous présente aujourd'hui.

M. MILLET : Loin de moi de contester l'aspect juridique de la chose mais je voulais juste faire cette remarque...

M. le Maire : Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté où d'incompréhension, je préfère dire cela pour lever tout ce qui pourrait subsister d'ambiguïté.

Mme QUINQUENEL : Pour la CPS j'ai très bien compris, j'aurais juste une question concrète sur les zones U. Cela voudrait dire que quelqu'un qui est propriétaire et qui veut vendre son pavillon ne pourrait pas le faire, vous aurez un droit de préemption sur la vente ?

M. le Maire : Nous avons déjà.

Mme QUINQUENEL : Pour certaines zones oui, mais là ce sont les zones U de Verrières, c'est là que je ne comprends pas le changement.

M. le Maire : Cela existe dans la zone U, la différence c'est que nous sommes accompagnés par l'EPFIF qui fait que si nous manifestons notre souhait de

préempter, l'EPFIF pourra se porter acquéreur pour notre compte et en notre nom. Et d'ailleurs à l'issue de la convention, il y a un bien qui avait été préempté et qui n'était pas revendu parce que le but du jeu n'était pas d'acquérir sur les biens de l'EPFIF, c'est nous qui devrions prendre la propriété du bien en question, ce qui est une pure vue de l'esprit puisque ça ne se produira pas, enfin je crois.

Mme QUINQUENEL : Je vous avoue que ce n'est pas très clair pour moi.

M. le Maire : Alors je reprends. Nous avons aujourd'hui un droit de préemption urbain sur la zone U et si nous voulons exercer, nous devons exercer sur les fonds propres de la mairie. Grâce à cette convention, nous pouvons demander à l'EPFIF d'exercer le droit de préemption pour notre compte. Mais si l'EPFIF manifeste son accord pour l'exercer pour notre compte, l'EPFIF va se porter acquéreur et va se porter acquéreur jusqu'à une issue que nous aurons indiquée à l'EPFIF, et si l'EPFIF ne voulait pas pour des raisons d'un bilan ou d'un élément exercer lui-même le droit, on la possibilité de le faire quand même.

Mme GUILLANTON : Juste pour préciser que l'EPFIF nous donne juste la capacité financière, pour ce qui est de notre ambition ça ne change pas.

M. le Maire : Merci de l'avoir dit plus clairement que moi et de façon plus ramassée, ah la pédagogie des enseignants du secondaire !

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Je voulais juste moi aussi expliquer pour donner un peu de clarté. En 2019, nous avons voté deux choses : d'abord effectivement ce droit de préemption par le biais de la mairie, et d'intervention de l'EPFIF sur certaines zones. En fait le droit de préemption, nous l'avons et nous l'avons toujours eu depuis 2019, et là on étend les prérogatives de l'EPFIF de façon qu'il puisse être en veille foncière sur l'ensemble du territoire. Ce sont bien deux choses séparées.

Mme LAGORCE : Je voudrais aussi compléter par rapport à la question de Michel sur l'échéance décalée de la convention jusqu'en 2027. On est bien sur une convention pour accompagner la ville dans ses projets de développement urbain, donc de logements, pour offrir un parcours résidentiel aux Verriérois ; c'est complètement indépendant de ce que tu dis pour 2025, à savoir atteindre les 25 % de logements sociaux qu'impose l'article 55 de la loi SRU. On ne fait pas du développement urbain uniquement pour faire du chiffre et pour répondre aux obligations réglementaires, oui on doit le faire et ça fait partie des obligations de la ville, nous avons aussi besoin de logements sociaux pour les Verriérois, quand on pense aux délais d'attente qu'on a aujourd'hui nous avons un déficit de logements sociaux, mais on va au-delà de cette obligation en se projetant à moyen terme sur le développement de l'offre de logements sur la ville.

M. YAHIEL : L'objectif arithmétique n'est pas le seul poursuivi dans ce projet, nous en avons bien conscience, moyennant quoi la référence de logement renvoie, elle, à l'objectif de 20 000 habitants...

M. le Maire : Non, absolument pas, les 20 000 habitants sont un chiffre qui est donné...

M. YAHIEL : 20 000 logements, ce n'est pas loin de 20 000 personnes ?

M. le Maire : Oui si ce sont des studios, 20 000 logements représentent 20 000 personnes, par contre 20 000 appartements de 5 pièces peuvent potentiellement représenter peut-être 50 000 personnes. Il n'y a absolument pas de mantra sur ce chiffre, on le dit, on le répète et on le chantera si nécessaire, en revanche c'était le

chiffre qui était dans la convention initiale et c'est un chiffre qui permet d'avoir une certaine souplesse par rapport à ces éléments-là.

La dynamique de logement en tout état de cause n'est pas un objectif en lui-même, et le chiffre, si chiffre il y a, est entre 400 et 500 pour répondre à l'obligation de création de logements sociaux, ce sont des éléments communément partagés et c'est le seul chiffre qui soit aujourd'hui dans nos obligations pour la création de logements sociaux. Nous n'avons ni autres chiffres en référence ni autres objectifs et certainement pas celui de rejoindre le « Club des 1 000 » qui apparaît à beaucoup d'entre nous et à celui qui s'exprime à l'instant en particulier assez peu adapté et corrélé à la nature de notre territoire.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Tu as dit exactement ce que je souhaitais dire, c'est-à-dire que ce n'est pas un objectif en soi. Le seul objectif que l'on ait serait de répondre aux objectifs légaux et donc c'est une indication et non pas un objectif.

M. CHASTAGNER : Dans la réponse que tu as faite, tu as dit que ça pouvait être 20 000 studios ou 50 000 personnes, j'ose imaginer que l'on a une idée de ce qu'il va y avoir comme projet et du nombre que ça représente parce que revenir sur le sujet des infrastructures dont on a parlé, que ce soit pour les écoles ou tout autre, entre 20 000 ou 50 000 cela a quand même un impact et ce ne sont pas des choses qu'on anticipe à la dernière minute.

M. le Maire : J'ai évoqué le chiffre de 50 000 comme un raisonnement par l'absurde destiné à illustrer mon propos. On est sur quelque chose qui n'est absolument pas envisagé et qui est digne d'évolutions, ce seront des évolutions qui resteraient parfaitement mesurées, et évidemment que dans les perspectives d'évolution sur lesquelles nous aurons à travailler et sur lesquelles nous reviendrons, la question des équipements publics se posera tout aussi bien que celle de l'évolution du tissu urbain que l'on pourrait envisager.

Mme THEISEN : Je reviens sur ce qu'a dit Michel, moi ce que j'avais compris, c'est que pour qu'un terrain ou une maison, un bien soit préempté par la ville par l'intermédiaire de l'EPFIF, il ferait l'objet d'un projet, on ne peut pas préempter comme ça. Donc ces projets ont bien été présentés ?

M. le Maire : Je vais reprendre la formule de l'article 5 : « Toute acquisition notamment préemption (parce que ça peut être aussi des acquisitions de gré à gré) est conditionnée à la validation d'une programmation et d'un bilan économique spécifique. » Donc cela veut dire : qu'est-ce qu'on va en faire ? Et un bilan économique spécifique, cela veut dire : est-ce que l'acquisition correspond à un prix de marché ? Est-ce qu'il y a une possible valorisation de ce prix dans un cadre qui apparaît au comité de l'EPFIF qui examine chaque dossier et chaque demande de préemption comme étant raisonnable ?

Maintenant, il n'y a pas un degré de précision extrême par rapport à ces acquisitions, il faut qu'on ait une programmation raisonnable dans un cadre dans lequel cet élément s'insère. Pour prendre un exemple et pour démontrer mon propos, nous avons aujourd'hui demandé à l'EPFIF, qui jusque-là n'intervenait que dans les secteurs prédéfinis précisés dans les conventions, nous avons sollicité l'EPFIF pour qu'il préempte deux maisons boulevard Foch et un terrain industriel construit dans la zone d'activité des Petits Ruisseaux. Oui nous l'avons fait sur un examen de nos perspectives d'évolution, dans la programmation d'évolution dont nous avons déjà beaucoup parlé et sur laquelle nous reviendrons et sur la base d'un bilan

économique. Le comité de l'EPFIF a examiné le prix auquel on était arrivé, a regardé s'il était raisonnable, si économiquement cela avait du sens d'accompagner une collectivité dans une démarche comme celle-là. Et l'EPFIF a répondu favorablement dans chacun de ces cas, il nous a accompagnés en la matière.

Espérant avoir répondu à votre interrogation, je vais mettre au vote cette évolution de la convention.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 25 voix Pour, 7 voix Contre et 1 abstention.)

18- Autorisation du Maire à engager une action pénale relative à un délit d'urbanisme

(Rapporteur : Mme Christine LAGORCE)

(Lecture du rapport de présentation – Pas de remarques – Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE JEUNES

19- Convention de partenariat dans le cadre des animations du collège Jean Moulin

(Rapporteur : M. Ian TIXIER)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions sur cette convention très appréciée des collégiens ?

Mme QUINQUENEL : Ce n'est pas une question sur la convention, pas de problème, par contre parmi les collégiens certains avaient l'habitude d'aller à l'Espace Jeunes, avec le confinement l'Espace Jeunes a été fermé en raison des mesures sanitaires, est-ce que l'Espace Jeunes va rouvrir pendant les vacances scolaires de Noël ou pas ?

M. le Maire : Aujourd'hui, nous avons des enjeux en termes de personnel à l'Espace Jeunes, nous ne sommes pas en capacité de garantir un accueil pour la première semaine, je parle sous le contrôle de Ian, en revanche nous faisons tout ce qui est possible pour pouvoir accueillir dans la deuxième semaine des vacances de Noël, tout dépendra du personnel, si l'on doit faire face à des maladies, des congés et toute autre situation... On n'ouvrira que si l'on est en capacité d'accueillir dans de bonnes conditions les publics qui ont vocation à être accueillis.

M. TIXIER : C'est exactement cela et puisqu'on est quand même en crise sanitaire, l'idée est au maximum de pouvoir donner des activités à l'extérieur plutôt que d'être dans ce lieu clos.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire : Vous avez été destinataires des décisions que j'ai été amené à prendre depuis le dernier conseil, y a-t-il des remarques ou des questions ?... Il n'y en a pas, je vous souhaite donc, dans toute la mesure compatible avec les questions sanitaires, à vous et tous ceux qui ont assisté à ce conseil, de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël, je vous invite à maintenir la prudence nécessaire et les mesures de sécurité nécessaires.

Nous n'organiserons pas de cérémonie de vœux cette année dans la commune, il eût été particulièrement irresponsable d'essayer d'organiser une cérémonie en présentiel, nous aurons à cœur cependant d'accompagner en ce début d'année chacun de nos concitoyens pour que nous puissions tourner la page de 2020 en attendant la vaccination et rentrer de plain-pied dans cette nouvelle année.

Excellente année 2021 et bien évidemment au titre des vœux que je ferai, je ne manquerai pas de vous souhaiter de très bonnes vacances pour tous ceux qui pourront en prendre, elles seront particulièrement bienvenues. Merci, bonne soirée et le prochain conseil sera mi-février, en tout cas avant les vacances de février dans toute la mesure du possible.

La séance est levée à 23h47.